REVUE

DE

L'ENSEIGNEMENT CHRÉTIEN.

NOUVELLE SÉRIE.

N° 23. — Mars 1873.

SOMMAIRE :

ON S'ABONNE :

A NIMES : Aux Bureaux de la *REVUE*, rue de la Servie, 4.
A PARIS : Chez P. LETHIELLEUX, Libraire, 4, rue Cassette,
— Chez BOURGUET, CALAS et Cie, rue Saint-Sulpice, 38.
Et chez M. J. LIBMAN, Administrateur de la *REVUE*, rue Lavoisier, 12.

CONDITIONS DE L'ABONNEMENT.

La *Revue de l'Enseignement chrétien* paraît tous les mois.

Le prix de l'abonnement est de 15 fr. par an; les frais de poste en sus, pour l'étranger. — On ne s'abonne que pour une année, à partir du 1er mai.

Tout ce qui concerne la rédaction doit être envoyé *franco*, au R. P. V.-de-P. BAILLY, rue François Ier, 8, à Paris.

Toutes les communications ou réclamations relatives à l'abonnement et à l'administration doivent être adressées à M. J. LIBMAN, rue Lavoisier, 12, à Paris.

La *Revue de l'Enseignement chrétien* rendra compte de tout ouvrage dont le sujet rentre dans le cadre de ses travaux, à la condition indispensable que deux exemplaires seront adressés à la *Rédaction*, rue François Ier, 8, Paris.

CONGRÈS DE L'ENSEIGNEMENT CHRÉTIEN.

Le Bureau de renseignements, établi par le Congrès de l'Enseignement Chrétien, a reçu le Bref suivant, en réponse à l'adresse envoyée par lui au Souverain-Pontife.

BREF

DE SA SAINTETÉ PIE IX.

Dilectis Filiis comiti de Champagny, Præsidi, et Consilio a nationali Galliarum cœtu delegatis ad christianam institutionem curandam.

LUTETIAM PARISIORUM.

PIUS PP. IX.

Dilecti Filii, Salutem et Apostolicam Benedictionem. Officia vestra, Dilecti Filii, et significatio propositi a conventu vestro spectati nos in spem erigunt non modo mitiorum pro Ecclesia temporum, sed et salutis patriæ vestræ. Sicuti enim ipsa crebris violentisque perturbationibus et gravissimis calamitatibus obnoxia fuit postquam, præterito sæculo exeunte, recessit a Deo, et Ecclesiæ auctoritate despecta, voluit juxta commenta perditorum hominum omnia refingere ac moderari, et præsertim juventutis institutionem; sic ad Deum reversa, si præjudicatas abjicere studeat opiniones, et exigere ad catholicam normam, Ecclesiæque regimini subjicere pueritiæ et adolescentiæ institutionem, elementa certe parabit, quæ succidant errores malorum omnium causam, religionis jura restituant, justitiæ cultum reducant, et fundamenta ponant solidæ tranquillitatis. Quamobrem vos hortamur, ut gravitate muneris vestri perspecta;

omni sedulitate, prudentia, studioque contendatis, quantum per leges et receptas opiniones nunc licet, ut puerorum animis una cum litterarum rudimentis penitus ingerantur religiosa principia, obsequium et amor in Ecclesiam, observantia in potestates a Deo constitutas, virtutisque christianæ studium, a qua una vitæ tranquillitas, verus honor ac patriæ amplitudo et gloria gigni possunt et expectari. Nos laboribus vestris faustum lætumque ominamur exitum; ac interim superni favoris auspicem et paternæ nostræ benevolentiæ pignus, Apostolicam Benedictionem unicuique vestrum peramanter impertimur.

Datum Romæ, apud S. Petrum, die 3 Februarii 1873, — Pontificatus Nostri anno vicesimoseptimo.

PIUS PP. IX.

A nos bien-aimés Fils, le comte de Champagny, Président, et aux membres du Bureau du Congrès de l'Enseignement Chrétien, en France. PARIS.

PIE IX, PAPE.

Fils bien-aimés, Salut et Bénédiction Apostolique. Votre adresse et l'indication du but que s'est proposé votre Congrès nous donnent l'espérance de voir des temps meilleurs pour l'Eglise, et le salut de votre patrie. Elle est en proie à de nombreuses et violentes secousses, à d'épouvantables calamités depuis le jour où, à la fin du siècle dernier, elle s'est éloignée de Dieu, et, méprisant l'autorité de l'Eglise, elle a voulu, suivant les plans d'hommes pervers, tout refaire et tout diriger, surtout l'éducation de la jeunesse. Mais, si revenue vers Dieu, elle travaille à rejeter les préjugés, à s'attacher à la foi catholique, à remettre sous la direction de l'Eglise l'éducation de l'enfance et de l'adolescence, elle préparera certainement des éléments capables de détruire les erreurs, sources de tous les maux, de rétablir les droits de la religion, de rame-

ner le respect de la justice, d'asseoir la paix sur des bases solides. C'est pourquoi, Nous vous y exhortons, considérez l'importance de votre charge, et travaillez avec dévouement, avec prudence et avec zèle, autant que les lois et les opinions reçues vous le permettent en ce moment, à faire pénétrer jusqu'au fond du cœur de l'enfance, avec les éléments des belles-lettres, les principes religieux, la soumission et l'amour envers l'Eglise, le respect des puissances établies de Dieu, le zèle de la vertu chrétienne ; car elle seule peut enfanter et d'elle seule on peut attendre la vie paisible, l'honneur véritable, la grandeur et la gloire de la patrie.

Nous souhaitons à vos travaux une issue heureuse et féconde, et, comme signe de la faveur divine et comme gage de Notre bienveillance paternelle, Nous accordons avec amour à chacun de vous la Bénédiction Apostolique.

Donné à Rome, auprès de Saint-Pierre, le 3 février 1873, — la vingt-septième année de Notre Pontificat.

PIE IX, *Pape.*

L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

EN IRLANDE.

Le Parlement anglais vient d'être saisi par M. Gladstone d'un projet de loi relatif à la réorganisation de l'enseignement supérieur en Irlande. Déjà une première lecture du bill a été donnée, et la seconde aura lieu dans les premiers jours de mars. La question prend une tournure politique très-accentuée, et le ministère Gladstone trouve en face de lui, à en croire certains journaux, la double opposition des libéraux et des catholiques. Les premiers, sans connaître encore le projet, étaient décidés à le combattre vigoureusement, parce qu'ils pressentaient quelque adoucissement à l'injuste situation faite aux catholiques d'Irlande dans l'organisation actuelle de l'enseignement. Cela suffisait évidemment pour que la loi fût, à leurs yeux, une innovation dangereuse. Dans un meeting tenu à ce propos, Sir Chambers donne des raisons qui trahissent le vrai sentiment des ennemis de l'Église, et qui montrent à quel degré d'injustice peuvent descendre ces prétendus défenseurs de la liberté, toutes les fois que la cause des catholiques est mise en jeu :

« Quoi ! dit Sir Chambers, c'est au moment où l'Église catholique est bafouée, persécutée dans tous les pays où naguères encore elle régnait en souveraine, c'est quand elle-même est divisée en deux grands camps que la protestante Angleterre viendrait lui faire de nouvelles concessions ! En admettant que celles qu'on lui a accordées depuis trente ans aient eu leur raison d'être, il est une limite qu'il serait imprudent de franchir, et nous sommes arrivés à cette limite ». (1)

(1) *Univers* du 13 février.

Ce qui revient à dire : il faut persécuter l'Église parce qu'elle est persécutée. Si de pareils arguments sont faciles à trouver, ceux qui les font ne sont pas difficiles à juger.

Mais si, d'une part, l'opposition est décidée à combattre le projet Gladstone, les catholiques ne sont pas disposés à le soutenir ; ils n'en sont point satisfaits, ce n'est pas là ce qu'ils demandent; la situation de l'Irlande, sur cette grave question de l'enseignement, sans être semblable à celle de la France, a cependant quelque analogie avec elle. Les catholiques demandent pour l'Église la liberté d'enseignement au nom de son droit; les ennemis de l'Église veulent l'exclure absolument de cette fonction qui lui appartient de par Dieu, et l'État ne pouvant arriver à une réconciliation entre les loups et les brebis, cherche à obtenir au moins un compromis, dont il profiterait tout seul. Il faut le dire, à notre honte, beaucoup de catholiques français sont prêts à tremper dans cette combinaison, tandis que la catholique Irlande ne se laisse pas tromper par ces propositions, séduisantes au premier abord; elle met sa foi au-dessus des diplômes et des revenus qui lui sont offerts; et, la voyant exposée dans des écoles où elle ne pourrait vivre qu'en se taisant, en compagnie de l'hérésie, également muette — au moins dans le règlement — elle repousse tout essai de conciliation entre l'erreur et la vérité. On se demande en Angleterre quelle sera la solution de cette grosse affaire, et si le ministre en sortira vainqueur. La caricature, devenue de nos jours un des organes, sinon les plus sérieux, du moins les plus fidèles de l'opinion, représente M. Gladstone à cheval, prêt à franchir un obstacle sur lequel est tracé *Irish Education*. Deux autres obstacles, *Irish Church* et *Irish Land*, ont déjà été surmontés; la légende porte : *Will he clear it*? Le franchira-t-il ?

Telle est la situation.

Pour bien saisir la portée du projet de loi, il est indispensable de connaître l'état présent de l'enseignement en Irlande, et pour cela il faut remonter à la naissance des institutions actuelles.

Henri VIII avait décrété la fondation d'une université à Du-

blin et établi le collége de la Trinité, qui devait être le premier d'une série d'établissements du même genre. Ce collége, doté par son fondateur, reçut également les largesses d'Élisabeth et de ses successeurs. Cependant, comme le protestantisme ne parvenait pas à s'implanter en Irlande, le nombre des colléges ne s'augmenta pas. L'université de Dublin s'identifia avec le collége de la Trinité, il n'y eut qu'un seul corps de professeurs, qu'un seul conseil. Les revenus s'accumulèrent et firent de cette université la plus riche institution scolaire du monde entier. Les bourses accordées par cette institution furent réservées aux 500,000 anglicans d'Irlande.

Après l'université de Dublin, mais infiniment au-dessous, venait le collége Magee, à Belfast, appartenant aux Presbytériens. Ceux-ci, au nombre de 600,000 environ, devaient à leur titre de secte protestante une certaine participation aux faveurs universitaires. Mais que restait-il aux catholiques qui forment l'immense majorité de la population irlandaise? Rien, ou moins que rien. En effet, vers 1846, on avait imaginé d'établir une sorte d'université mixte, sous le nom d'Université de la Reine, composée de trois colléges établis à Belfast, à Galway et à Cork. Tous les étudiants, sans distinction de culte, pouvaient être admis dans cette université, dans laquelle on ne devait enseigner aucune religion.

Les évêques catholiques ne virent dans cette entreprise qu'un essai de cet athéisme pratique dans l'enseignement d'où est résultée la perte de tant d'âmes chrétiennes dans notre malheureuse France; et ils eurent mille fois raison. Ce ne fut qu'avec une grande répugnance que les parents chrétiens confièrent leurs enfants à cette institutrice sans foi Alors, pour remédier, autant qu'il était en son pouvoir, à l'absence d'instruction supérieure, l'épiscopat essaya de fonder une université catholique dont le docteur Newman fut le premier recteur. Cette université, qui n'a pas obtenu le pouvoir de conférer des grades, ou plutôt dont les grades n'ont pas de valeur officielle, est menacée de rester sans force et sans vie, malgré la supériorité incontestable de ses études, et ce que l'Église demande en Ir-

lande, comme elle le demande en France, c'est le droit de donner des diplômes acceptés par l'Etat.

M. Gladstone n'est point si pressé; il travaille, avec les meilleures intentions, paraît-il, à fusionner les divers éléments que nous venons d'indiquer : l'université protestante représentée par le *Trinity College*, l'université catholique nouvellement établie et l'université de la Reine, ou université de l'État, basée à peu près sur la même donnée que l'Université de France. Or, le résutat du nouveau bill, il est facile de s'en convaincre, serait tout simplement de relever cette dernière au détriment des deux autres, en un mot d'enlever le monopole aux anglicans, pour le mettre aux mains du gouvernement. Est-ce là que l'Église trouvera la liberté à laquelle elle a droit? Et quelle justice dans cette entreprise? Que sont ces colléges de la Reine, qu'un essai déguisé et impuissant d'imposer à une population catholique l'enseignement d'un état hérétique? Il faut voir dans quelle épouvantable décadence est tombé cet enseignement officiel que l'on veut relever, sans s'apercevoir que son impuissance est dûe à son essence même, c'est-à-dire à l'absence d'enseignement religieux.

Qu'on nous permette d'entrer ici dans quelques détails. (1) En fondant les *Colléges de la Reine*, le Parlement voulut établir un système d'éducation universitaire en Irlande; et, conformément à ce projet, un acte fut publié qui autorisait l'établissement de colléges universitaires à Belfast, Cork et Galway. Parmi les pièces que l'on peut citer à l'appui de cette assertion, figure en première ligne l'acte de fondation « *Anno* 8 *et* 9 *Victoriæ Reginæ* », intitulé : Acte donnant à la Reine les moyens de fonder de nouveaux colléges pour le développement de la science en Irlande. On peut citer aussi les discours de hauts personnages, tels que Sir James Graham et Lord Palmerston, qui considéraient comme une chose très-sérieuse l'exécution de ce dessein. Lord Palmerston voyait dans les

(1) Tous les renseignements que nous allons donner sont tirés d'un article fort intéressant du *Dublin Review*, intitulé : *The Queen's Colleges in Ireland*. Numéro 39, janvier 1873.

illustres institutions, qui devaient surgir de l'acte, les germes d'un système universitaire encore plus large et plus vaste. D'autre part, les lettres patentes désignent expressément les colléges projetés sous le titre de *Colléges de la Reine en Irlande*. Un peu plus tard, la *Charte royale* manifeste l'intention de réunir et de coordonner ces mêmes colléges de Belfast, de Cork et de Galway en *Université royale d'Irlande*.

N'est-il pas évident que M. Gladstone veut remplir le programme tracé alors ?

Ce projet eut un commencement de réalisation. On vit paraître les calendriers des Colléges de la Reine, les règlements pour l'Université de la Reine. On avait pourvu à tout amplement, du moins sur le papier. Les études devaient être fortes et solides, les titres sonores de sénateurs, présidents, professeurs, archivistes, etc., ne manquaient pas. Les examens pour l'inscription (*matriculation*), comprenaient le grec, le latin, l'anglais et les mathématiques. L'Université ne devait pas entreprendre l'enseignement d'élèves qui n'auraient point passé par les degrés élémentaires de l'instruction. Elle devait continuer et compléter l'instruction des enfants ayant déjà acquis la science que les écoles pouvaient leur donner.

Dans les documents et programmes des Colléges de la Reine, se trouve l'exposé d'un cours d'études secondaires qui reproduit le programme ordinaire des études universitaires. Des examens y sont prescrits pour la fin de chaque session. Cependant, une faute considérable dès le début, et à la première session du cours secondaire, c'est la bifurcation des études, encouragée par la répartition des grades mis au concours (*scholarships*) entre la division littéraire et la division scientifique. Inutile d'insister sur les inconvénients de ce système ; l'instruction universitaire doit être une instruction générale. Pour obtenir le grade de bachelier, on pouvait suivre un des trois programmes suivants :

I

Les langues grecque et latine.
Une langue moderne.

Les mathématiques.
La philologie et la critique anglaises.
La logique.
Les sciences métaphysiques ou l'économie politique et la jurisprudence.

II

Les langues grecque et latine.
Une langue moderne.
Les mathématiques.
La chimie.
La physique.

III

Les langues grecque et latine.
Une langue moderne.
Les mathématiques.
La zoologie et la botanique.
La géographie physique.

Ce système de bifurcation, en facilitant l'obtention des grades, détruisait l'unité à laquelle doit tendre tout enseignement. Ce qu'il est important de noter aussi, c'est l'absence totale de l'histoire. Cependant ce plan primitif d'études remplissait à peu près les conditions ordinaires de l'enseignement universitaire.

Aussitôt après les examens du baccalauréat-ès-arts, on proposait à la concurrence des nouveaux bacheliers, des prix spéciaux et des médailles pour des études particulières : Langues grecque et latine; langue et littérature anglaises; langues vivantes; mathématiques; philosophie naturelle; physique et chimie; sciences naturelles; logique et métaphysique; jurisprudence et économie politique; langue celtique; etc.

Un an après le baccalauréat-ès-arts, l'étudiant était appelé à l'examen de maître-ès-arts (licence), et il va sans dire que cet examen était sur le modèle du premier.

Ce programme établi, pendant combien de temps a-t il été exécuté? Quelle a été la durée de ce dessein ambitieux? Les faits démontrent que de ces plans si beaux et de ces colléges si prospères au moment de leur création, il ne reste rien; ces colléges ne sont plus des colléges que de nom, depuis plusieurs années, et, loin de former des universités, ils sont tombés au rang d'écoles très-secondaires, au moins depuis 1868.

Le témoignage sur lequel nous nous appuyons n'est pas suspect, puisqu'il émane d'un professeur de l'Université de la Reine, M. D'Arcy Thompson, professeur de grec au Collége de la Reine à Galway. En parlant de l'Université d'Irlande, il décrit une instruction d'école et rien de plus; une instruction qui commence au degré le plus élémentaire, et s'arrête au degré secondaire, tout au plus. Entre autres révélations, il nous apprend que, dans les trois années qu'il a passées dans l'Université, il a rempli les mêmes fonctions qu'il avait déjà remplies pendant douze ans dans une école à Dunedin. M. Thompson trouve très-agréable d'être appelé professeur de l'Université de la Reine et de n'avoir pas de charges plus lourdes que celles d'un maître d'école.

Il avoue qu'à l'Université il n'est qu'un maître d'école, que ses élèves au commencement de leurs études sont au niveau des élèves appartenant à une école quelconque; la majorité est très-mal préparée, plusieurs élèves de première année sont presque entièrement ignorants (*innocents*) sur le grec; pendant quelques semaines ils font des déclinaisons et des conjugaisons, puis le maître leur lit quelque ouvrage facile, tel que l'Apologie de Platon, et plus tard un chant d'Homère. Après quelque temps, il exige, autant qu'il le peut, trois exercices soignés par semaine! Voilà où en sont les Colléges de la Reine. C'est là tout ce qui reste de ces beaux projets universitaires, qui devaient imposer un sécularisme hostile et méprisé à une nation catholique et intelligente.

M. Thompson dit dans un autre endroit: « Pendant les trois dernières années, le quart de mes devoirs de professeur consistait à faire une classe *d'Alpha-bêta* ».

Presque tous ses collègues font le même aveu.

Quelle doit être la nature d'un examen d'inscription qui admet tous ces étudiants, presque tous ignorants sur le grec? Or, on sait la très-grande influence d'une université sur l'éducation secondaire d'un pays. C'est l'université qui détermine le niveau de l'éducation secondaire.

Les inspecteurs chargés d'examiner l'état des écoles en Irlande ont trouvé que le *Grammar School* de Galway était une des écoles les plus dégénérées du royaume; et cependant, sur 26 élèves de cette école, 24 ont été récompensés par des grades immédiatement après leur entrée.

M. Thomas Killeen, second maître au *Grammar School* de Galway, interrogé par les inspecteurs, dénonce comme raison principale de la décadence de l'école, que les élèves étaient admis au Collége de la Reine avant d'avoir une connaissance suffisante de la grammaire enseignée à l'école.

M. Killeen ajoute : « Les professeurs eux-mêmes ont avoué,
« et quelques-uns m'entendent en ce moment, qu'ils sont obli-
« gés d'enseigner la grammaire à leurs élèves après leur ad-
« mission comme étudiants au Collége de la Reine; et au lieu
« d'être de vrais professeurs, ils ont à enseigner tout simple-
« ment ce que l'on enseigne à l'école. Les étudiants obtiennent
« des grades quand ils devraient rester deux ou trois ans encore
« à l'école ».

Ces étudiants, tout en étant si peu instruits, obtiennent des grades avec des émoluments d'environ 1,500 fr. par an, et plusieurs ont en outre des primes.

On voit par là, de toute évidence, que le plan merveilleux de l'Université de la Reine est descendu presque à l'état de chaos.

Et il ne faut pas croire que le collége de Galway soit au-dessous des institutions de Belfast et de Cork. Au contraire, le collége de Galway ne leur est inférieur que pour le nombre des étudiants. Galway s'est toujours vanté de remporter la palme, et en effet il enlève les prix aux deux autres colléges.

Mais ce n'est pas assez de constater dans la pratique l'éclipse totale du plan de l'Université, il faudrait pouvoir fixer la date

de cette éclipse, et connaître la cause de cet insuccès. Il faudrait savoir si la théorie a disparu avec la pratique. Le cadre même des études subsiste-t-il encore? ou bien le dessein primitif a-t-il été sacrifié aux tristes nécessités d'une lutte sans succès avec les apparences? En un mot, l'Université de la Reine en Irlande existe-t-elle au moins sur le papier?

Voici un fait certain : de 600 ou 700 étudiants qui appartiennent à l'Université, les trois quarts n'ont pas plus à faire avec l'Université que s'ils étaient attachés à un ingénieur civil ou fréquentant les hôpitaux de Dublin ou d'Edimbourg.

Depuis le moment où l'étudiant entre à l'Université jusqu'à son départ, il peut ne prendre aucune part à certaines classes de la Faculté des Arts (des Lettres).

Il faut donc soustraire de notre calcul les 400 ou 500 étudiants de professions spéciales attirés aux colléges par l'extrême réduction des prix, et l'affranchissement complet de tout *curriculum*, et ne s'occuper que de la Faculté des Arts. Si l'Université est quelque part, elle est dans la Faculté des Arts. Si elle n'est pas là, l'Université de la Reine n'est nulle part.

Consultons les documents. On aura soupçonné que, pour parer à la difficulté de trouver des gradés parmi les étudiants dont on vient de parler, on a étendu le *curriculum* de trois sessions jusqu'à six ou à neuf, ou qu'on a été tenté de faciliter la confection de ces gradés par un morcellement, assez nuisible du reste, de chaque degré de l'examen; on se sera demandé s'il n'a pas été fractionné en cinq ou six parties à choisir.

L'expédient eut été peu louable, il est vrai, cependant il faut avoir quelquefois recours aux expédients. Mais quelle surprise de découvrir que, loin de se borner à fractionner l'examen en cinq ou six parties au choix du candidat, on l'a divisé en cent parties; on l'a, pour mieux dire, indéfiniment subdivisé. Conçoit-on le mensonge et l'absurdité d'un pareil arrangement? Il y a dix-sept variétés de grades d'honneur, savoir :

1. Langues grecque et latine;
2. Sciences mathématiques;
3. Sciences expérimentales;

4. Sciences naturelles;
5. Langues française et allemande,
6. Langues allemande et italienne;
7. Langues française et italienne;
8. Langue et littérature anglaises, Logique et Métaphysique;
9. Langue et littérature anglaises, Logique et Histoire;
10. Langue et littérature anglaises, Logique et Economie politique;
11. Langue et littérature anglaises, Métaphysique et Histoire;
12. Langue et littérature anglaises, Métaphysique et Economie politique;
13. Langue et littérature anglaises, Histoire et Economie politique;
14. Logique, Métaphysique et Histoire;
15. Logique, Métaphysique et Economie politique;
16. Logique, Histoire et Economie politique;
17. Métaphysique, Histoire et Economie politique.

Une seule de ces *dix-sept fractions* du programme, à la fin d'un *curriculum* de 3 sessions, est suffisante pour donner au candidat un grade d'honneur de l'Université de la Reine.

Mais si la confection des grades d'honneur est étonnante, celle des grades ordinaires surpasse l'imagination. Ce n'est plus dix-sept fractions du programme parmi lesquelles on peut choisir. Quoi que ce soit, *n'importe quoi*, peut qualifier ces gradés de l'Université de la Reine, cette université lumineuse dont la splendeur était trop éblouissante pour l'aveugle malveillance de l'Eglise catholique.

On peut obtenir un grade pour :

1. Langue et littérature anglaises et Mathématiques;
2. Langue et littérature anglaises et Physique expérimentale;
3. Langue et littérature anglaises et Chimie;
4. Langue et littérature anglaises, Zoologie et Botanique;
5. Langue et littérature anglaises, Zoologie et Grec;
6. Langue et littérature anglaises, Botanique et Grec;
7. Langue et littérature anglaises, Zoologie et Latin;

8. Langue et littérature anglaises, Botanique et Latin;
9. Logique et Métaphysique, Histoire et Economie politique;
10. Chimie, Economie politique et Français;
11. Français, Allemand et Chimie;
12. Chimie, Histoire et Logique; etc., etc., etc.

Il n'y a qu'à prendre le programme et l'on peut se fabriquer des grades *ad libitum :*

EXAMEN POUR LE GRADE DE BACHELIER ÈS-ARTS SANS HONNEUR :

« Les candidats qui désirent un grade sans honneur peuvent « *choisir* pour leur examen *n'importe quelle série* des sujets de la « liste suivante, pourvu que le nombre des sujets choisis soit « de quatre au moins :

La langue et la littérature anglaises	2	La botanique	1
Les sciences mathématiques	2	Le grec	1
La physique expérimentale	2	Le latin	1
La chimie	1	Une langue moderne	1
La zoologie	1	La logique	1
		La métaphysique	1
		L'histoire	1
		L'Economie politique	1

Le niveau de science demandé pour obtenir ces fameux grades est encore bien remarquable.

L'examen de grec comprenait, en 1868 : Xénophon, Cyropédie, livres I et II; Homère, Iliade, chant IX, avec composition grecque en prose.

L'examen de latin comprenait, en 1868 : Salluste; Horace, satires et épîtres; avec composition latine en prose.

Pour les langues modernes, le candidat devait traduire un passage facile d'un auteur anglais, dans la langue qu'il avait choisie. Il devait aussi avoir une connaissance élémentaire de la littérature de cette langue.

La partie prescrite pour l'examen d'histoire est l'histoire d'Angleterre de 1603 à 1702.

En 1857, une commission examina l'état des Colléges de la Reine; les faits que nous venons de signaler ont été forcément mis au jour, et cependant, pour *assurer des grades aux étudiants de ces colléges,* on laissa subsister sciemment cet état de choses.

On nous pardonnera d'être entré dans quelques détails pour faire bien sentir le déplorable abaissement du niveau intellectuel de ces Colléges de la Reine, dont on avait voulu faire la base de l'université de l'Etat en Irlande; ils feraient facilement concurrence à la légendaire *Cour du roi Pétaud.*

Examinons maintenant le projet de loi de M. Gladstone, et il nous sera facile de voir que c'est une tentative analogue qu'il met en avant. Les bases sont les mêmes, les moyens seuls sont différents; c'est le même système appliqué sur une plus grande échelle. Le bill enlève à l'université protestante le monopole scandaleux dont elle a joui jusqu'à ce jour, et le ministre cherche à persuader aux catholiques que c'est en leur faveur, et pour les délivrer d'un joug tyrannique; or, la nouvelle loi met l'enseignement entre les mains de l'Etat, et l'enlève aux anglicans, tout en le refusant aux catholiques; ce coup de jarnac peut paraître habile aux fins politiques, ce n'est point de la justice ni de la liberté; et s'il réussit, l'Irlande catholique sera tout aussi injusticiée, tout aussi persécutée que par le passé. Nous n'en donnerons qu'une preuve, c'est l'infime minorité donnée aux catholiques dans le futur Conseil supérieur. Voici à quoi se réduit ce projet : Fonder une Université de Dublin, comme il existe une Université de France; un centre autour duquel viendraient se grouper toutes les institutions d'enseignement supérieur, mais qui serait distinct et séparé de toutes. L'Université de la Reine serait supprimée, ou plutôt absorbée. Le collége de la Trinité, le collége de Belfast, le collége de Cork, le collége Magee et le collége de l'Université catholique seront agrégés à l'Université de Dublin (celui de Galway sera aboli); à ces cinq établissements, d'autres colléges pourront être ajoutés, si le besoin s'en fait sentir. L'Université sera à la fois un corps enseignant et un corps d'examinateurs. Elle aura des professeurs chargés de donner l'enseignement sur tous les sujets, excepté sur la Théologie, sur la Philosophie morale, sur la Métaphysique et sur l'Histoire moderne. En effet, il serait impossible à un professeur de toucher à ces sujets sans soulever des discussions irritantes. Les matières qui seront ex-

clues de l'enseignement ne feront pas partie des programmes d'examens. L'Université sera pourvue de dix fondations ou bourses de première classe (*fellowships*) ayant chacune un revenu annuel de 100 livres sterling; de 25 de seconde classe (*exhibitions*) avec 50 livres par an; de 100 de troisième classe (*bursaries*) avec 25 livres.

Les titulaires des premières en jouiront pendant cinq ans; ceux des deux autres, pendant quatre ans. L'Université aura la mission de faire subir des examens et de conférer des grades. Elle sera gouvernée dans le principe par un Conseil supérieur de vingt-huit personnes qui seront nommées dans l'acte constitutif. Au bout de dix ans, ce Conseil se renouvellera de la manière suivante : tous les ans, quatre membres se retireront et seront remplacés par quatre nouveaux membres nommés respectivement par la Couronne, par le conseil lui-même, par le corps des professeurs et par le Sénat. Subsidiairement au Conseil supérieur, l'administration de l'Université appartient au Sénat qui se compose de tous les membres gradés ayant le titre de docteur ou de maître-ès-arts (licencié). Les fonds nécessaires pour la dotation de l'Université seront pris sur les revenus du collége de la Trinité, sur ceux du collége supprimé de Galway et enfin sur l'excédant des biens de l'ex-Eglise établie d'Irlande après liquidation.

Le collége de la Trinité conservera son organisation actuelle, mais la Faculté de théologie en sera distraite et remise avec ses revenus aux mains des représentants de l'ex-Eglise anglicane d'Irlande.

On le voit, tous les errements de l'Université de France sont en germe dans le bill proposé par M. Gladstone. Pour éviter les discussions que ferait naître la différence de communion, on écarte sévèrement des programmes tout ce qui pourrait donner lieu à la manifestation d'opinions divergentes; la religion, la philosophie, l'histoire sont des chaires interdites à la future université de Dublin. Mais comment enseigner les lettres sans l'histoire, les sciences sans la philosophie, la morale sans la religion? M. Gladstone ne voit donc pas, que l'absence

de ces trois éléments fondamentaux de toute instruction sérieuse, a fait la ruine des Colléges de la Reine et les a réduits à une complète impuissance. On ne conçoit pas d'autre part que ces trois enseignements puissent exister librement et sérieusement dans une institution destinée à concilier des principes diamétralement opposés, tels que sont le principe d'autorité et le libre examen. Comment sortir de cette impasse? L'habileté de M. Gladstone doublée de celle de M. Thiers, n'y suffiraient pas, et il n'est pas probable que le ministre anglais fasse son troisième saut aussi heureusement que les deux premiers.

En Irlande, pas plus que chez nous, l'État ne réussira à sauver l'instruction de la barbarie qui la menace. L'industrie et la démocratie travaillent toutes les deux à arrêter la culture intellectuelle; l'une veut la remplacer par l'étude exclusive de la matière; l'autre, trouvant en elle un puissant obstacle à l'accomplissement de ses projets de nivellement et de destruction veut à tout prix enrayer son développement. Elle a déjà manifesté ses desseins sous le déguisement de la circulaire Jules Simon, et le succès de ce premier pas va sans doute l'encourager à des réformes plus *radicales*. Au milieu des ruines qui s'amoncellent et des ténèbres qui s'épaississent, l'Eglise seule, guidée par la lumière indéfectible de son infaillible chef, sait où elle va et d'où elle vient; elle seule est capable de sauver la science, les lettres, les arts, la civilisation en un mot, comme elle l'a sauvée au temps des Barbares. En dehors d'elle, il n'y aura qu'avortement et impuissance : *In vanum laboraverunt!*

J. Germer-Durand,
Des Augustins de l'Assomption.

RÉSOLUTIONS

DES PRÉLATS IRLANDAIS AU SUJET DE LA LOI PROPOSÉE SUR L'UNIVERSITÉ.

Pendant que l'article qu'on vient de lire était sous presse, nous recevions les nouvelles suivantes :

Tous les archevêques et évêques d'Irlande convoqués à Dublin par l'éminent cardinal Cullen, ont mûrement débattu le plan de M. Gladstone, et se sont arrêtés aux résolutions suivantes :

1. Voyant avec alarme les ruines de plus en plus étendues amoncelées par les systèmes athéistes d'éducation et adhérant aux déclarations du Saint-Siége, nous réitérons la condamnation de l'éducation mixte comme pleine de dangers pour cette divine foi que l'on doit priser au-dessus de toutes les choses terrestres, car « il est impossible d'être agréable à Dieu sans la « foi » (Héb. XI, 6), et « que servirait-il à un homme de ga« gner tout le monde, s'il perdait son âme »? (St Mathieu, XVI, 26).

2. Tout en désirant sincèrement pour la jeunesse catholique d'Irlande une participation complète aux avantages de l'éducation universitaire, ainsi qu'aux honneurs, prix et grades offerts pour l'encouragement de l'instruction, nous sommes entraînés par le sentiment de notre devoir vis-à-vis de nos troupeaux, à déclarer que le plan d'éducation universitaire, actuellement sous les yeux du Parlement, est rédigé sur le principe de l'éducation mixte et purement séculière, de sorte que nos jeunes catholiques ne peuvent en profiter sans danger pour leur foi et leur morale.

3. L'auteur distingué de cette mesure, proclamant, comme il le fait dans son discours d'ouverture, que la situation des catholiques en Irlande, sous le rapport de l'éducation universi-

taire, est « misérablement mauvaise, scandaleusement mau-« vaise », et prétendant remédier à ces griefs reconnus, présente une mesure singulièrement incompatible avec ses prétententions, puisque, au lieu de remédier à ces griefs, elle les perpétue, en maintenant deux ou trois colléges de la reine, et en implantant, dans la métropole, deux autres grandes institutions d'enseignement sur les mêmes principes que les colléges de la reine.

4. Mettant hors de vue les quelques catholiques qui peuvent profiter de l'éducation mixte, le nouveau bill, sans l'avouer en fait, donne aux épiscopaliens, aux presbytériens et à la nouvelle secte des sécularistes les immenses revenus pour l'éducation universitaire existant dans ce pays, savoir : au collége de la Trinité, cinquante mille livres sterling ou plus, des bâtiments superbes, une bibliothèque et un musée; à la nouvelle Université, cinquante mille livres; au collége de Cork, dix mille livres; à celui de Belfast, dix mille livres; tandis qu'il ne donne rien à l'Université catholique; en outre, les catholiques d'Irlande, c'est-à-dire la majorité et la plus pauvre partie de la nation, sont obligés de pourvoir eux-mêmes, de leurs propres ressources, à l'entretien de leurs colléges.

5. Cette injustice est aggravée par une autre circonstance, La mesure pourvoit à ce que les grades et les prix de la nouvelle Université soient accessibles aux catholiques, mais elle ne fournit aux catholiques aucune école intermédiaire dotée, aucun revenu pour leur seul collége, aucune bibliothèque bien garnie, aucun musée, aucun corps de professeurs, en un mot, aucun moyen de lutter sur un pied d'égalité avec leurs compétiteurs protestants ou autres; et on dit aux catholiques, après les avoir ainsi mis dans l'infériorité, qu'ils sont libres de concourir pour les prix et autres distinctions universitaires.

6. En qualité de propriétaires légitimes de l'Université catholique, et agissant au nom du peuple catholique d'Irlande, pour l'avantage et par la générosité duquel nous exerçons ces droits de propriété, nous ne consentirons pas à l'affiliation de

l'Université catholique à la nouvelle Université, à moins que le plan proposé ne soit largement modifié ; et nous avons la même objection pour l'affiliation des autres colléges catholiques en Irlande.

7. Il importe maintenant plus que jamais aux catholiques d'Irlande de contribuer à l'entretien de l'Université catholique, la seule institution de ce genre dans le pays, où la jeunesse catholique puisse recevoir l'éducation universitaire basée sur la religion.

8. Nous adresserons au Parlement des pétitions renfermant ces résolutions, et demandant à ce que le bill soit amendé.

Signé au nom du meeting :

† **Paul, Cardinal CULLEN, Archevêque de Dublin, Président ;**
† **Georges CONROY, Evêque d'Ardagh et Clonmacnois ;**
† **James MAC DERMOTT, Evêque de Raphoe, Secrétaires.**

La question de fond est donc jugée pas NN. SS. d'Irlande. Il est bon d'ajouter que, se plaçant à un point de vue tout à fait différent, le Sénat de l'Université de Dublin est arrivé à une conclusion identique.

Nous donnerons dans le prochain numéro le texte du bill proposé, avec les modifications que la discussion y aura sans doute apportées.

J G.-D.

DE L'IMPORTANCE

DES ÉTUDES HISTORIQUES

DANS L'ENSEIGNEMENT.

On répète tous les jours que notre siècle est *le siècle de l'histoire*; et cette parole, il faut bien l'avouer, renferme quelque chose de vrai. Oui, sans doute, les hommes qui réfléchissent commencent à comprendre que ce n'est pas avec des abstractions et des raisonnements, auxquels on opposera toujours des réponses dont le grand nombre se contentera, que seront décidées les grandes questions politiques et religieuses qui agitent les esprits, et enfin que c'est dans le champ de l'histoire que la querelle doit être vidée. Pourquoi cette tendance de notre temps vers les études historiques? Diverses raisons en ont été données. On a dit que les esprits, fatigués des vaines théories dont on les avait nourris si longtemps, cherchaient dans le positif de l'histoire de quoi satisfaire le besoin de vérité qui les tourmentait; car, à défaut de principes, on veut *croire* à des faits. Ces juges sévères veulent qu'on se soit mis tout à coup à étudier les peuples à croyances fortes, parce que soi-même on ne croit à rien... Nous convenons que tout, à notre époque, est mis en question, et qu'on a raison d'être effrayé des progrès de cet égoïsme qui dévore le principe d'association des hommes entre eux; mais comme ceux qui se livrent aux études historiques ne s'attachent pas toujours précisément à observer des institutions positives et pleines de vie, à approfondir des mœurs austères et fondées sur l'amour du sacrifice, il nous semble que nous sommes autorisés à chercher ailleurs la raison de cette tendance de notre temps vers les études historiques; et nous pensons que si les

hommes de ce siècle se sont pris ainsi à vivre dans le passé, c'est par suite de leur lassitude d'un présent qui les fatigue, et de leur indifférence pour un avenir qu'un scepticisme blasé a désenchanté pour eux. Il y a, en effet, tout un monde dans les souvenirs, et un monde moins dur et moins amer peut-être que celui qui reste à traverser....

Il serait curieux de rechercher par quelles vicissitudes l'histoire en est ainsi venue jusqu'à planer au-dessus de tous les horizons et dominer les plus hauts sommets du monde littéraire. — Est-il bien vrai, et faut-il admettre avec M. Mignet, que si l'histoire a étendu et pour ainsi dire universalisé chez nous son domaine, c'est parce qu'elle se montre chez les peuples le dernier en date des arts de l'esprit, qu'elle est l'œuvre de leur intelligence parvenue à toute sa maturité, comme l'épopée est le triomphe de leur imagination dans l'essor de sa jeunesse?... Nous ne le pensons pas, et il nous semble que des considérations d'un ordre différent expliquent et justifient ce retour aux études historiques.

Ainsi que l'homme, la société a deux côtés par où elle touche en même temps au ciel et à la terre. Les sciences viennent servir l'homme et la société dans ces deux sens : les unes, en développant l'intelligence humaine, élèvent vers Dieu ; les autres, s'occupant de choses sensibles, tendent à multiplier et accroître les jouissances sensuelles. Que la tendance matérielle prédomine au XIXe siècle, sous le nom d'*industrialisme,* c'est un fait avoué. La foi, ébranlée dans sa base au XVIe siècle et si indignement outragée au XVIIIe, s'est retirée des esprits, qui, dès lors, ont cessé de se porter en haut dans la même proportion. Les sciences, privées de vie, sont venues s'absorber dans l'industrie. Les sciences naturelles ont rompu avec la pensée religieuse et chrétienne, et se sont bornées à l'observation des faits matériels et sensibles, repoussant toute idée de principe, de providence et d'amour... La philosophie est descendue à son tour. Fatiguée de ses éternels et stériles essais, elle a déserté les routes d'une métaphysique sans lumière et sans vie ; mais, trop fière pour demander à la foi catholique la règle fondamentale qui lui man-

quait, elle a préféré se réduire elle-même aux faits. Commençant par la science de l'homme, elle s'est résignée à n'être plus que la simple observation de faits physiologiques. Heureusement que les faits de l'individu l'ont conduite, et bien vite, aux faits sociaux, à l'histoire...

Pourrait-on contester, après cela, l'importance et la nécessité des études historiques, particulièrement aux temps où nous vivons? Et ne semble-t-il pas, au contraire, que notre époque, plus qu'aucune autre, donne raison à ces remarquables paroles de Fénelon : « L'histoire est très-importante : c'est elle qui nous montre les grands exemples et fait servir les vices même des méchants à l'instruction des bons ; qui débrouille les origines, et qui explique par quel chemin les peuples ont passé d'une forme de gouvernement à une autre. » (1) Aussi, l'évêque d'Orléans a-t-il pu dire avec raison : « ... Quels que soient les temps qui se préparent, je connais assez la génération qui s'élève et qui doit les remplir, pour affirmer que nul ne pourra vivre au milieu d'elle sans entendre soulever, discuter, résoudre bien ou mal les plus grandes questions, les plus grands problèmes de l'histoire : ce qu'on a appelé le progrès social et les révolutions qu'il enfante, les oscillations de l'esprit humain entre la liberté et l'autorité, ces deux pôles au milieu desquels il sait si rarement se fixer et s'asseoir ; enfin le rôle de l'Eglise dans tous les grands événements des siècles passés et des temps modernes. Voilà, certes, des questions qui ne sont point mortes et sur lesquelles, aujourd'hui plus que jamais, il faut savoir quelque chose (2). Le temps n'est plus, en effet, où le célèbre Malebranche pouvait se vanter impunément « de ne pas savoir plus d'histoire qu'Adam ». Plus que jamais, au contraire, l'histoire est véritablement *la maîtresse de la vie humaine*, suivant la parole de Bossuet.

Nous n'ignorons pas que, même de nos jours, des gens soi-disant lettrés font bon marché de ces études, et croient pouvoir

(1) Lettre à l'Académie française.
(2) Conseils aux jeunes gens sur l'étude de l'histoire, pag. 10.

traiter avec l'histoire et la chronologie aussi légèrement qu'avec l'anecdote et le roman. Nous permettra-t-on de citer quelques-unes de ces bévues historiques?... M. Jules Janin, aujourd'hui membre de l'Académie, ne s'est pas contenté de faire périr Achille sous les coups de Ménélas, de présenter Octavie comme la propre sœur de Néron (M. Janin a-t-il jamais lu *Britannicus?*), de confondre Catherine avec Marie de Médicis; il nous présente encore la ville de Cannes (en Provence) comme doublement célèbre par la victoire d'Annibal et par le débarquement de Bonaparte; il montre Duguesclin, en 1348, combattant avec un capitaine anglais, Thomas de Cantorbéry, frère du célèbre archevêque assassiné au pied des autels, et qui aurait eu deux cent dix-neuf ans bien comptés lorsqu'il serait descendu en champ clos contre le futur connétable, alors âgé de 39 ans! Enfin, ce même écrivain, si pompeusement surnommé le *Prince des critiques*, fait encore Charles-Quint fils, non point de Jeanne-la-Folle, mais de Marguerite d'Autriche, et ailleurs, il nous représente Milton chantant la reine Elisabeth (morte plusieurs années avant la naissance du poëte)....

Nous aimons à le reconnaître, ces exceptions d'ignorance, de plus en plus rares même dans le monde, le sont, fort heureusement, bien plus encore parmi les hommes d'intelligence et de savoir; et M. Cousin, qui nous avait donné le programme de 1840, le moins défectueux et le plus sensé qu'ait produit l'Université, M. Cousin ne voulait que faire une spirituelle critique des questionnaires et des manuels, en prononçant le mot que nous allons citer. Il examinait un jour sur l'histoire un candidat déjà assuré de plusieurs boules blanches, et avec qui, par conséquent, on pouvait jouer sans malice et sans péril: « Monsieur, lui dit-il, quelle est la date de la bataille de Villaviciosa? » L'élève, tremblant: « Monsieur..., je ne connais pas cette bataille ». — « Comment, Monsieur, vous ignorez la bataille de Villaviciosa, et vous osez vous présenter à l'examen? .. » Silence et consternation du candidat; commencement d'indignation dans l'auditoire: on trouve l'examinateur par trop exigeant et quelque peu féroce. M. Cousin, profondé-

ment sérieux, regarde son public plongé dans la stupeur; l'attente dure plusieurs secondes; puis, montrant son Manuel avec cette mimique qui n'appartenait qu'à lui: « Eh bien! Monsieur, il y a un quart-d'heure, je n'en savais pas plus que vous.... » Cette saillie du professeur, encore une fois, ne pouvait porter que sur des détails de rédaction du programme d'histoire, et n'infirmait en rien l'utilité reconnue de l'enseignement historique: un écrivain peut, en effet, avoir un nom, même comme historien, tout en ignorant ou ayant perdu de vue la date d'une bataille. M. Cousin n'a-t-il pas prouvé plus tard combien il avait en honneur les études historiques, dans ses curieux travaux sur Mazarin, M^me^ de Longueville, M^me^ de Chevreuse et quelques autres grands personnages du siècle de Louis XIV?

Sans doute, il est des historiens qui ont méconnu leur mission et souffleté la vérité en s'efforçant de réduire les faits eux-mêmes à la taille de leurs préjugés mesquins et plus ou moins aveugles. On voit, en effet, des écrivains qui, ambitionnant avant tout la popularité que donne l'esprit de parti ou le paradoxe du sophiste, ont fait et font encore, sous le nom d'histoire, des apologies, des satires ou des pamphlets. Pour les uns, l'histoire n'est trop souvent, comme l'avait déjà remarqué M. de Bonald, que l'oraison funèbre des peuples morts, et la satire ou le panégyrique des peuples vivants. Pour d'autres, c'est la personnification, l'incarnation d'une doctrine, d'un siècle ou d'un pays dans une individualité prise pour type et qu'on s'est promis à soi-même de trouver toujours irréprochable et même exemplaire. A plusieurs de ces historiens on peut appliquer cette qualification qu'un annaliste ingénu avait ressuscitée pour dénoncer la fausse science des centuriateurs de Magdebourg *Comites mendaciorum*, les Comtes de la calomnie... Mais, qui oserait proscrire la science, parce qu'il y a de faux savants, la littérature parce qu'elle nous présente des esprits dénués de sens et de goût, les arts parce qu'ils produisent des Carpaux, des Courbet et des Barrias, enfin la politique et la philosophie, parce qu'elles engendrent des générations plus ou moins ardentes de rêveurs

et de sophistes ? Veut-on briser la lyre d'Homère et de Milton, parce que des poètes sans foi et sans génie ont trop souvent l'audace de s'en emparer pour en tirer les sons aigres et discordants d'une inspiration impuissante et malsaine ? Non, non, relevons plutôt cette lyre, et faisons-la respecter, afin qu'elle ne soit touchée que par des mains pures et animées du souffle d'en haut.... N'avons-nous pas, d'ailleurs, à côté des travaux dictés par la passion ou par l'esprit de parti, ceux que l'amour du bien et de la vérité ont inspirés et inspirent encore tous les jours ? et, pour ne parler que des fils de l'Université, la grande et pure science historique ne peut-elle pas revendiquer les noms de Ballanche, Lenormant, Ozanam, de Saulcy, Lacroix, Jager, Nourrisson, Gaillardin, Léon Gautier et bien d'autres que nous pourrions nommer? pense-t-on que cette courageuse phalange ne s'assure pas de grands avantages dans la lutte avec l'école opposée des Daunou, Sismondi, Lacretelle, Guettée, Michelet, Henri Martin, Renan et leurs pareils?....

Au surplus, faut-il accuser de ces déviations intellectuelles et de ces aberrations morales le système traditionnel d'éducation, dans lequel l'histoire est ou doit être comprise comme une branche importante dès les premiers pas de l'enfance dans le champ clos des exercices littéraires? Espérerait-on obtenir une science plus complète et plus irréprochable, d'hommes qui n'auraient abordé que plus tard l'étude des premières notions de la science historique? C'est ce que quelques critiques ont voulu prétendre. Examinons rapidement leurs objections.

« De ce que l'histoire tient une place si magnifique dans les travaux de notre temps, dit M. Victor de Laprade dans un ouvrage récent (1), s'ensuit-il qu'on doive lui faire une si large part dans les travaux du collége?... » On devine la réponse négative de l'éminent poëte à cette question. Mais ne ferait-on pas sagement en retorquant simplement l'objection, et en affirmant que le rang de plus en plus élevé qui a été justement assigné à l'histoire dans le système d'éducation, a dû contribuer, au moins

(1) *L'éducation libérale, l'hygiène, la morale, les études; Didier*, 1 vol.

dans une certaine mesure, à faire germer et développer dans les jeunes intelligences le goût des études historiques? Peut-on croire sérieusement que l'élève, devenu homme fait, abandonnant ou négligeant les études littéraires qui ont fait le fond de ses occupations de collége, s'adonnera avec plus de fruit précisément à l'étude d'une branche qu'il aura presque ignorée ou à peine cultivée? Non, sans doute, et l'abbé Fleury le disait excellemment : « ..... Quoique la nouveauté soit un grand charme dans l'histoire, rien n'est plus incommode que d'y trouver tout nouveau, et n'y rien voir de votre connaissance.... » D'où est parti ce souffle puissant qui tend à faire d'une branche trop longtemps négligée une étude dominante et presque exclusive? Dira-t-on que la France n'a fait que suivre l'exemple de l'Allemagne, et qu'on est ainsi passé chez nous d'un excès à un autre?... Si l'Allemagne nous a précédés dans cette voie suivie avec quelque gloire par nos savants pionniers, nous ne saurions en être humiliés ni même découragés. Mais, est-ce à dire que les historiens allemands ont surgi de terre tout armés sans y être préparés par leur éducation, et sans avoir puisé, dans les premières études de leur jeunesse, le goût de la science historique, ou pour le moins, sans avoir posé les premiers fondements de ces connaissances, indispensables pour préparer les études plus sérieuses qu'ils embrassaient plus tard avec plus d'ardeur, de profit et de succès? Si, en France, nous sommes passés, comme on dit, *d'un excès à un autre*, c'est-à-dire de l'étude très-superficielle et dédaignée de l'histoire aux sérieuses et fécondes investigations qui font la gloire de notre temps, peut-on raisonnablement en faire un reproche à notre système d'éducation? et ne devons-nous pas, au contraire, nous en montrer fiers et reconnaissants? Mais, de bonne foi, croit-on qu'on puisse s'improviser et se montrer historien de mérite dans la force de l'âge, si l'étude de l'histoire n'est pas entrée pour quelque chose dans les matières de l'enseignement élémentaire?...

C'est pourtant ce que semble croire M. de Laprade quand il écrit cette parole : « L'HISTOIRE EST UNE ÉTUDE DE L'AGE MUR... »

Si le spirituel académicien veut dire par là que l'histoire est un produit tardif des sociétés avancées, comme il le constate plus loin après M. Mignet, nous pourrions accorder assez volontiers cette affirmation, ne fût-ce que par la raison vulgaire qu'il est nécessaire à une nation dont on veut fouiller les origines et connaître l'histoire, d'offrir un passé à étudier, des événements à raconter et à juger. Qu'eût pu raconter sur Rome un historien contemporain de Romulus, ou de la Prusse un chroniqueur du XIII^e^ siècle?.... Il est vrai, l'histoire est précédée, chez toutes les nations, par des siècles de poésie et de légendes, nous le reconnaissons avec M. de Laprade : « Quand l'histoire apparaît pour la première fois chez le peuple qui l'a créée comme il a créé la grammaire, la logique, la rhétorique et toutes les formes de l'analyse, elle n'est pas dans son premier chef-d'œuvre très-différente de la légende. Hérodote, en réglant la prose grecque, est encore un poëte; son récit n'est ni une chronique ni une histoire : c'est une épopée légendaire et pourtant véridique; car la vérité sur les âges primitifs, c'est la poésie et la légende. L'histoire est si lente à se perfectionner, à s'armer du sens critique, à découvrir les faits certains sans parler de les juger, qu'après Thucydide, après Tacite, après tout le Moyen-âge et la renaissance, après les XVII^e^ et XVIII^e^ siècles, on peut dire que notre siècle a créé l'histoire, en ce qu'il a été le premier pourvu de toutes les connaissances et de la liberté d'esprit nécessaires pour l'écrire. C'est dans l'histoire, c'est dans la critique, on l'a répété maintes fois, que se montre l'originalité littéraire de notre temps. Il faut avoir vécu, il faut avoir amassé des souvenirs, il faut avoir soi-même des annales pour comprendre l'histoire et pour l'aimer (1).... » Quand tout cela serait vrai (et nous n'éprouvons nul besoin de le contester), il n'y aurait certainement pas lieu de conclure, comme l'auteur de l'*Education libérale :* « CECI EST VRAI DES INDIVIDUS COMME DES NATIONS ». Comment! parce qu'un passé plus ou moins reculé, plus ou moins fécond, est nécessaire à une nation pour qu'on

(1) *L'éducation libérale*, pag. 261.

puisse écrire son histoire, il serait indispensable à celui qui veut, non pas écrire, mais seulement étudier attentivement et utilement l'histoire d'une nation quelconque, d'avoir personnellement, lui aussi, un passé, c'est-à-dire la maturité de l'âge et toute l'expérience de la vie! Et pourquoi donc Bossuet aurait-il appelé l'histoire *la maîtresse de la vie humaine*, si celui qui l'étudie devait posséder déjà ces enseignements et cette conduite qui résultent précisément de l'étude de l'histoire des peuples? Puisque notre époque a été la première *pourvue de toutes les connaissances nécessaires à cette étude*, quel motif pourrait-on avoir pour ne pas faire goûter de bonne heure aux jeunes intelligences les utiles attraits de l'histoire et ses admirables leçons? Veut-on qu'on recoure à ces enseignements précieux lorsque la vie et ses exigences commenceront à nous fuir, et que le temps risquera fort de nous manquer pour appliquer ces leçons ou pour en profiter?

L'histoire est une étude de l'âge mûr!... ce n'est pas ce que pensait le chancelier d'Aguesseau, dont il nous sera sans doute permis d'opposer l'autorité aux idées du poëte-académicien. Voici en quels termes l'illustre chancelier regrettait de n'avoir point étudié l'histoire dans sa jeunesse, et en recommandait l'étude à son fils : « Comme il faut, mon cher fils, que vous profitiez de mes fautes, je ne rougirai point de vous avouer que je me suis toujours repenti de n'avoir pas de bonne heure étudié l'histoire avec autant de suite et d'exactitude que j'aurais dû le faire. Je ne saurais même trouver une excuse suffisante dans les emplois pénibles et laborieux dont j'ai été chargé de bonne heure; ils m'auraient laissé encore assez de temps, si j'avais su le mettre à profit, pour acquérir une science dont on sent toujours de plus en plus l'utilité, à mesure qu'on avance en âge.... »

Nous sommes bien convaincus, en effet, que si, dès l'enfance, on ne s'efforce pas d'intéresser notre intelligence au passé, d'orner notre mémoire, alors tendre et fidèle, de faits toujours attachants et d'origines toujours curieuses, le moment ne viendrait jamais pour nous, sauf de rares exceptions, de

nous enlever à notre époque et de remonter le cours des âges pour considérer successivement la naissance et les développements de ces deux grandes familles auxquelles Dieu nous a incorporés, l'Eglise et la Patrie, ainsi que les phases diverses des autres peuples.

Mais on nous dit : « A part le petit nombre de ceux que la vocation d'historien a saisis dès la jeunesse, les hommes voués aux lettres se sentent attirés vers l'histoire à mesure qu'ils mûrissent.... » Et d'abord, cela est-il bien vrai? Châteaubriand était âgé de soixante ans, nous le savons et l'avons rappelé ailleurs (1), quand il déposait la lyre sur laquelle il avait chanté le martyre d'Eudore et de Cymodocée : « O muse, qui daignas me soutenir dans une carrière aussi longue que périlleuse, disait-il au dernier livre des *Martyrs*, retourne maintenant aux célestes demeures! J'aperçois les bornes de la course...... ....qu'elles viennent, ces vierges austères, fermer pour moi le livre de la Poésie, et m'ouvrir les pages de l'Histoire.... » Nous ne parlons pas de Lamartine, qui avait tenté, lui aussi, d'évoquer, dans son âge mûr, la muse de l'histoire, qu'il appelait la *poésie des faits*, le *poëme épique de la vérité :* on connaît ses succès comme historien. Nul n'a prétendu qu'on puisse s'improviser historien dès l'âge de vingt ans; mais pour ne citer que quelques noms connus dans les travaux historiques de notre époque, MM. de Barante, de Montalembert, Thiers, Capefigue, de Beauchesne, Gabourd, Mignet, de Riancey, de Champagny, de Broglie, de Falloux, etc , ont-ils écrit leurs premiers ouvrages dans la maturité de l'âge, ou n'ont-ils pas commencé dès leur jeunesse leurs laborieuses et remarquables études? et ces premiers travaux en furent-ils moins sérieux et moins estimés, au moins pour la plupart? — Mais revenons plus directement à notre sujet, je veux dire l'importance de l'enseignement de l'histoire.

Un point sur lequel nous croyons être d'accord, non-seulement avec la plupart de ceux qui s'occupent des intérêts intel-

(1) *Tableau des Études historiques en France au* XIX^e^ *siècle,* Discours couronné par l'Académie des jeux floraux (1866).

lectuels de la jeunesse, mais avec M. de Laprade lui-même, c'est que nos récents programmes du baccalauréat, qui ne mentionnent l'histoire qu'à partir du règne de Louis XIV (en comprenant, il est vrai, celui de Napoléon III), ont fait à peu près l'inverse de ce que la sagesse et la saine raison auraient dû conseiller; et le programme du baccalauréat ne pouvant embrasser l'histoire tout entière, nous pencherions assez volontiers à en écarter précisément les époques qu'on y a laissées. La politique, en effet, ne doit point entrer au collége; et l'histoire, depuis 89, c'est de la politique, ou plutôt, l'histoire cesse à partir de 89. Au surplus, il importe de choisir, parmi les objets de l'enseignement, les choses que les élèves d'aujourd'hui auront moins l'occasion d'étudier dès qu'ils seront lancés dans le monde ou engagés dans une profession. Or, ce qu'on appelle l'*histoire contemporaine* est précisément ce qu'on est avide d'apprendre et curieux de connaître durant les loisirs qui succèdent à la période scolaire, tandis que les histoires grecque, romaine, du moyen-âge, et même l'histoire moderne, sont abandonnées, ou peu s'en faut, dès qu'arrivent les études professionnelles. Si donc ces branches sont négligées au collége, on peut être sûr que dix-huit élèves sur vingt se garderont de rien faire pour secouer cette ignorance, plus inexcusable que toute autre aujourd'hui dans le monde, précisément à cause de l'existence de ce courant qui pousse invinciblement les intelligences de notre siècle vers les études historiques. Si, en effet, tous les jeunes gens, après l'achèvement de leurs études, ne sont pas destinés à perfectionner et approfondir les connaissances élémentaires acquises dans leurs classes, il n'en est pas moins vrai que, même dans les cercles et les réunions du monde, ce qu'on leur pardonnera le moins, ce sera, non pas leur infériorité comme hellénistes ou latinistes, mais leur ignorance de l'histoire nationale d'abord (avec tout ce qui s'y rattache, en fait de *chronologie* et de *géographie*, ces deux *yeux de l'histoire*), et aussi l'ignorance de l'histoire des peuples de l'antiquité, si souvent proposés pour modèles avec un enthousiasme lyrique trop passionné.

Or, des deux parties que renferme l'étude de l'histoire, il en est une qui doit s'apprendre au collége : c'est ce qu'on a appelé l'apprentissage des faits, des dates et des détails biographiques, qui constitue véritablement le fondement de toute connaissance ultérieure, plus sérieuse, plus complète et moins aride. Et qu'on ne s'y trompe pas. « Des lectures, même bien faites, dirons-nous avec Mgr d'Orléans, ne sauraient remplacer l'enseignement méthodique et suivi des écoles; on n'a plus, à 30 ou 40 ans, ni les heureuses facultés, ni les heureux loisirs de l'enfance, pour apprendre pendant plusieurs années de suite sa leçon de chaque jour, et donner ainsi à son instruction une base assurée. A de rares exceptions près, les lectures, telles qu'on les peut faire alors, ne laissent que des souvenirs incomplets et confus. En dépit des efforts tardifs auxquels on se livre, la mémoire refuse sans cesse son office; sans cesse on voit apparaître sur la scène des personnages dont les noms sont inconnus; on voit l'historien parler de faits que l'on doit savoir et que l'on ne sait pas : faute de ces connaissances premières, la lecture que l'on fait est souvent sans lumières pour l'intelligence. A chaque page, l'esprit est en défaut : il se sent flotter dans le doute et dans le vague, au lieu d'être sur un terrain ferme et assuré ».

Ce qui s'apprend plus tard, c'est la philosophie de l'histoire. — Au collége, l'élève ne doit pas apprendre par cœur des manuels, qui ne le reconnaît? Mais est-il possible, comme le voudrait M. de Laprade, que les écoliers « aient le temps de lire quelques véritables historiens?... » Est-il bien vrai qu'il leur suffit de savoir « les BEAUTÉS DE L'HISTOIRE », les grands faits et les événements fameux? Nous ne le pensons pas; et nous croyons, au contraire, qu'on serait coupable en ne tirant pas tout le parti possible de ces jeunes mémoires de 10 à 16 ans, et en ne leur confiant pas, avant tout, la suite chronologique des faits, le lien qui les unit et les vivifie. Quant aux *beautés de l'histoire*, les élèves peuvent les goûter et les admirer en expliquant *quelques véritables historiens* : qu'a-t-on fait autre chose, dans nos recueils classiques, que de choisir les plus intéressants

récits de Tite-Live, Salluste, Quinte-Curce, Tacite? et pour nos auteurs grecs, le professeur, en mettant entre les mains des élèves Xénophon, Plutarque, Thucydide, s'appliquera naturellement à choisir dans ces auteurs les passages les plus importants et les plus instructifs au double point de vue de l'histoire proprement dite et de la beauté littéraire. Mais on ne saurait admettre que les élèves puissent se contenter, pour tout bagage historique, de ces extraits se rapportant à l'histoire de divers pays et de divers peuples, sans unité topographique et sans lien chronologique. Se contenter de cela, en fait d'histoire, serait infailliblement dépouiller cette grande et noble étude de tout l'intérêt qu'elle peut offrir et qu'elle doit procurer; nous disons plus, ce serait en inspirer le dégoût par une aussi étrange confusion. Dans tous les cas, le seul résultat auquel on pourrait ainsi prétendre pourrait être, tout au plus, de confier plus ou moins sûrement à la mémoire de l'élève quelques faits particuliers sans dates précises, quelques anecdotes détachées et sans aucune corrélation ou application particulière.

D'où il suit que, non-seulement les auteurs historiques expliqués dans les classes ne peuvent remplacer un cours d'histoire, mais les études élémentaires et méthodiques de l'histoire sont absolument indispensables à l'intelligence des auteurs : grâce à cet auxiliaire, tout s'enchaîne, le récit isolé de l'auteur grec ou latin se rattache aux circonstances qui lui ont donné lieu ou qui l'accompagnent, le lien explique l'anecdote ; et celle-ci, sûrement confiée à la mémoire, s'y grave avec les nuances de temps et de lieu que l'histoire a fait connaître. — De même, lorsque, dans les classes de belles-lettres, il s'agit de composer une narration ou un discours sur des sujets historiques, qui sont assurément de beaucoup les plus importants et les plus instructifs, il est de toute nécessité que l'élève connaisse les circonstances et les faits qui se rapportent au sujet, le caractère et la situation des personnages, l'époque et le pays où ils ont vécu, sous peine de peindre Rome comme Babylone, de faire parler Clovis comme Alexandre, et de décrire les batailles de Cyrus comme on ferait celles de Napoléon.... A ce point de vue, il

semble, au premier abord, que le professeur de belles-lettres pût, en professant aussi l'histoire, être plus à même de choisir les sujets de composition parmi ceux que lui fournirait la période historique enseignée et parcourue; toutefois, nous croyons que cet avantage sérieux et réel, mais qu'on peut obtenir par une facile entente entre les deux professeurs, doit céder devant l'importance de l'histoire, et nous ne saurions partager le sentiment de M. de Laprade, *qui demande formellement la suppression du professeur d'histoire...*; mais il reconnaît en même temps que *cette requête a peu de chance d'être admise* (1), et nous en convenons avec lui, d'autant plus que nous ne voyons pas qu'il y ait un rapport logique entre ses critiques et l'innovation qu'il propose, entre ses prémisses et sa conclusion. En somme, que dit M. de Laprade? « Nous voulons que l'histoire soit rendue attrayante aux écoliers, en conservant pour eux son caractère littéraire et moral au lieu d'être l'objet d'une simple mnémotechnie, au lieu de se compliquer d'une foule d'accessoires superflus et de s'envenimer des passions contemporaines. Au nom des bonnes études, nous n'en persistons pas moins dans nos conclusions: réduction des programmes, suppression du professeur d'histoire (2) ». Parce qu'on veut que l'histoire soit rendue attrayante, on demande que son enseignement soit surajouté aux attributions déjà sérieuses d'un professeur de grec et de latin, qui pourra fort bien ne pas avoir la même aptitude pour l'histoire que pour les lettres proprement dites, et qui par là-même ne sera guère en mesure de rendre attrayante l'étude d'une branche qu'il connaîtra sans doute, mais dont il n'aura pas fait sa spécialité !... On veut éviter que l'histoire soit l'objet d'une simple mnémotechnie ; et, sous prétexte *de lui conserver son caractère littéraire et moral*, on propose de la fondre et de l'amalgamer avec les lettres !... Le professeur ne sera-t-il pas trop souvent tenté de sacrifier les développements de la partie historique à l'explication de ses auteurs ou à la correction de

(1) *L'Éducation Libérale*, pag. 278.
(2) *Ibid.*, fin du chap. IV de la III^e partie.

ses devoirs ? Dès lors, n'y aura-t-il pas sérieusement à craindre que l'histoire, réléguée au dernier rang, ne soit légèrement ou sommairement traitée, et que, par suite, elle ne soit, avec un professeur ainsi surchargé, qu'un aride et fugitif exercice de mnémotechnie, ce qu'on veut précisément éviter ?...

Non, non, restituons son rang et son importance, dans l'éducation de la jeunesse, à cette étude que le grand orateur de l'ancienne Rome appelait « la lumière des temps, la contemporaine du genre humain, la dépositaire des événements, le témoin de la vérité, l'âme des souvenirs, la grande conseillère de la vie humaine, la messagère des siècles passés » ; et pour cela, donnons à cet enseignement, si grave et si solennel, le relief qui lui convient Nous sommes de ceux qui pensent qu'une réflexion suggérée par le récit d'un fait ou d'un événement sera une leçon plus salutaire et laissera plus de trace dans l'esprit des jeunes gens qu'un aphorisme d'Horace, ou même qu'une longue théorie morale de Cicéron. Laissons donc à l'enseignement de l'histoire son caractère propre, en le confiant à des hommes spéciaux, qui, loin de la dépouiller de son caractère littéraire et moral, s'attacheront à faire ressortir la grave utilité de ses enseignements sans lui rien enlever de son attrait. Sans doute, il serait dangereux que le professeur d'histoire fût un homme de parti, aveuglé par l'esprit de système ; et c'est là certainement un écueil contre lequel les choix du grand-maître de l'Université sont loin de nous donner pleine satisfaction. Mais croit-on peut-être qu'en réunissant l'enseignement de l'histoire à celui des belles-lettres, on évitera cet abus si grave et trop réel ? Il y aurait de la simplicité à se bercer de cet espoir. Quant à nous, nous demandons seulement quelle garantie pourra offrir, pour l'enseignement *littéraire et moral* de l'histoire, ce professeur de Lycée, qui, dernièrement encore, donnait pour sujet de composition oratoire à ses élèves de rhétorique le *Discours d'une jeune Sabine à sa mère après l'enlèvement !*.. Et nous avons trop lieu de croire que les professeurs de ce genre sont en nombre dans l'*Alma Mater* de M. Jules Simon.

Mais ceci nous conduirait à examiner et déterminer la mé-

thode qui doit diriger l'enseignement de l'histoire, et ce n'est pas ce que nous nous étions proposé en écrivant ces simples réflexions. Nous étudierons peut-être plus tard quelles doivent être la marche et la méthode à suivre dans la pratique de l'enseignement historique.

L'abbé J. Tolra de Bordas,
Ancien Professeur d'Histoire, Membre de l'Institut historique.

LE PROGRAMME

DU BACCALAURÉAT ÈS-LETTRES.

Il est probable que M. Jules Simon, après avoir fait par sa circulaire un pas si glorieux dans la voie des réformes, ne voudra pas s'arrêter là. Et l'on peut conjecturer que bientôt il entreprendra de réformer le programme du Baccalauréat. A vrai dire, nous trouvons que ce programme a, en effet, besoin de réforme, et M. le Ministre pourrait l'abroger tout entier, sans craindre d'encourir notre indignation. Nous désirons même qu'il aille jusques-là; et pour l'y encourager, nous prenons la liberté de lui soumettre certaines remarques sur l'œuvre de son prédécesseur, M. Duruy.

Ces remarques ne sont pas neuves, pourtant nous souhaiterions vivement qu'on les prît en considération.

On comprend que nous ne pouvons entrer ici dans tous les détails, nous ne ferons qu'esquisser de grandes lignes. Et tout d'abord résumons en deux mots ce que nous avons à dire : le programme actuel du Baccalauréat est *absurde* dans sa rédaction, *révolutionnaire et impie* dans son esprit ; deux points sur lesquels nous appelons l'attention de Son Excellence M. le Ministre.

I.

ABSURDITÉ DU PROGRAMME DU BACCALAURÉAT.

Ce qui constitue spécialement l'absurdité du programme du Baccalauréat, c'est son caractère encyclopédique, et cette abondance de questions de détail dont est remplie toute sa vaste étendue. A travers les trop nombreux paragraphes qui étalent aux yeux du jeune candidat le sommaire monumental des no-

tions dont il doit encombrer sa mémoire, se montre une pensée qui est proprement le contre-pied du bon sens : *apprendre beaucoup et mal.*

Cette pensée, d'ailleurs, se trouve généralement au fond de la science universitaire. L'Université est pleine de gens qui savent un nombre infini de détails : détails de philologie, détails d'histoire, détails de chronologie, détails de biographie littéraire, détails de critique, détails de systèmes philosophiques ; mais si on leur demande des vues d'ensemble, une doctrine suivie et enchaînée, des principes solides, ils ne savent souvent plus rien.

Le programme du Baccalauréat reflète cet esprit. Pour s'en convaincre, il suffit d'en faire une revue rapide. — Commençons par l'histoire.

Au premier abord, un homme sensé, appelé à dire quelles connaissances historiques doit posséder un jeune homme au sortir de ses études, demanderait que ce jeune homme eût une notion claire et distincte de l'histoire générale du monde, et des grands événements qui ont fait époque dans la vie du genre humain : il voudrait ensuite qu'il connût toute l'histoire de son pays, au moins dans les grands traits ; qu'il sût d'une façon nette et suivie la succession des règnes, et le caractère propre de chaque siècle. Il penserait, à juste titre, que c'est là tout ce qu'on peut exiger raisonnablement d'un jeune étudiant de 16 à 18 ans. Il ne voudrait pas imposer à un écolier, presque encore enfant, l'étude minutieuse des événements contemporains. Il craindrait pour lui le danger des jugements faux sur des faits trop rapprochés, il craindrait plus encore de susciter prématurément des passions politiques. N'est-il pas encore temps, pour un jeune homme, après ses études, de s'instruire de l'histoire contemporaine? Les occasions lui manqueront-elles d'acquérir cette science? La curiosité, et même la nécessité, l'y pousseront assez. Voilà ce que penserait un homme sensé.

Le rédacteur du programme du Baccalauréat a pensé le contraire. Laissant de côté toute l'histoire du passé, il juge que

l'histoire du monde n'a commencé qu'aux traités de Westphalie, et qu'il suffit à un jeune homme de savoir ce qui s'est fait depuis lors. Ne voulant pas toutefois qu'on l'accuse d'exiger trop peu, il compense la brièveté du temps par la quantité des questions. Il demande tous les mouvements des armées de Louis XIV et de Louis XV; arrivé à la Révolution, il veut qu'on suive jour par jour les travaux de l'Assemblée Constituante, de l'Assemblée Législative, de la Convention. Plus tard, il demandera compte de toutes les secousses révolutionnaires qui se produisirent, en Europe et ailleurs, sous la Restauration, et des faits et gestes de tous les émancipateurs des colonies espagnoles, avec leurs noms et l'ordre de leur succession sur les siéges présidentiels des républiques américaines. Sous Louis-Philippe, il voudra qu'on suive toutes les expéditions des Anglais dans les Indes; et qu'on indique de plus toutes les révolutions de cabinet, tous les changements ministériels en France et dans les autres pays constitutionnels. Tout le reste, enfin, jusqu'au règne de Napoléon III, dont, paraît-il, M. le Ministre a bien voulu décharger le programme: ce dont nous le remercions vivement.

Qui ne voit combien une pareille abondance est déraisonnable? Et qui croira que tant de détails peuvent sérieusement entrer dans des esprits d'enfants? Un homme fait, qui aurait étudié l'histoire de son siècle avec soin, et qui aurait suivi jour par jour le mouvement de la politique, pourrait à peine s'en rendre compte, et l'on veut que de tout jeunes gens en rendent compte, et d'une manière minutieuse, quand ils ignorent d'ailleurs les points essentiels de l'histoire?

Si nous passons à la partie littéraire du programme, et à la liste des auteurs classiques, les apparences offrent quelque chose de plus raisonnable. L'article est moins long: la liste paraît peu considérable. Il y a pourtant là aussi plusieurs remarques à faire, au point de vue de la trop grande abondance.

Assurément, si l'on donnait aux lettres le soin qu'elles méritent, les élèves de rhétorique et de philosophie devraient lire et liraient un bien plus grand nombre d'auteurs. Si nos méthodes

d'enseignement étaient ce qu'elles devraient être, ces élèves comprenant d'eux-mêmes les écrivains latins, et n'ayant besoin que d'un faible secours pour comprendre les écrivains grecs, pourraient satisfaire au programme, et se présenter aux examens, après avoir étudié leurs auteurs dans le texte. Mais on sait trop qu'il n'en est pas ainsi. On sait trop que, par suite d'une décadence puissamment aidée par les Ministres de l'Instruction publique, et à laquelle M. le Grand-Maître actuel a contribué pour sa très-large part, les études classiques ont tristement décliné et déclinent de plus en plus. Nous parlons surtout pour l'Université, où cette décadence se produit plus complétement, sous l'action plus directe des ordonnances et des circulaires ministérielles. — On trouve peu d'élèves maintenant qui, à la fin de leur rhétorique, sachent le latin; on n'en trouve point qui sachent le grec. Dès-lors ils ne comprennent les auteurs qu'à force d'explications données en classe par les professeurs. Or, il est absolument impossible que, durant les deux années de rhétorique et de philosophie, les professeurs expliquent tous les auteurs désignés par le Programme : tout Horace, tout Virgile, tout Tacite, tout Thucydide, tout Sophocle... Que résulte-t-il de cette impossibilité? C'est que ne pouvant tout expliquer, et étant obligé de tout voir, on a recours aux résumés et aux manuels : on voit tout superficiellement. Et, l'époque des examens venue, les élèves n'ont lu que la dixième ou la vingtième ou même la centième partie des auteurs; et encore l'ont-ils mal lue. Sur tout le reste, ils n'ont que de vagues notions puisées dans un Memento. Dira-t-on qu'une pareille manière de lire les écrivains classiques est de nature à élever les intelligences, à former les esprits, à cultiver le goût? Le programme a donc pour résultat de supprimer l'étude sérieuse des auteurs au lieu de la favoriser.

Que l'on diminue le nombre des auteurs, ou, si l'on tient à les conserver, qu'on revienne à une méthode d'enseignement littéraire qui permette aux élèves d'apprendre sérieusement les langues classiques et de les lire. Pour nous, c'est cette méthode que nous nous efforçons d'employer dans nos

maisons d'éducation chrétienne. Aussi le latin et le grec n'y sont pas des langues mortes, *dans toute l'étendue du terme*.

Venons maintenant au programme de la philosophie. Quant à la première partie qui concerne la philosophie proprement dite, nous n'avons pas à lui reprocher de faire trop de questions : elle en est trop avare. Nous avons d'autres griefs à articuler contre elle; mais ce n'est pas ici le lieu de les exposer.

La seconde partie, qui concerne l'histoire de la philosophie et les auteurs philosophiques, bien que brève dans sa rédaction, n'en contient pas moins une ample moisson d'absurdités.

Et d'abord sous ce titre : *Notions d'histoire de la philosophie*, que comprend-on ? Comme le programme sur ce point n'est pas assez formel, nous devons recourir à l'interprétation des docteurs universitaires. Or, si nous ouvrons leurs manuels, si nous écoutons les questions qu'ils posent aux candidats dans les examens, si nous jetons les yeux sur les sujets qu'ils donnent à traiter dans les dissertations, nous trouvons que, de fait, ces simples mots : *Histoire de la Philosophie*, embrassent tout le mouvement de la pensée humaine depuis Pythagore jusqu'à Victor Cousin, en passant par Platon, par Aristote, par Zénon, par toute la suite de leurs écoles, puis plus tard, par les scolastiques du Moyen-âge, puis enfin par Bacon, Descartes, et leurs successeurs. Et l'on veut que les jeunes candidats soient capables de formuler des jugements, et d'écrire des dissertations sur tout cela. L'on veut qu'ils apprécient telle ou telle école, tel ou tel système; qu'ils établissent des parallèles entre telle ou telle philosophie.

Nous demandons si l'on croit sérieusement que des intelligences à peine formées soient à la hauteur de ces grands travaux d'analyse et de synthèse : nous demandons si l'on croit que des esprits de 17 ans puissent profiter d'un pareil genre d'études. Pour étudier utilement l'histoire de la philosophie, il faut lire les écrits des philosophes. Les jeunes gens les liront-ils ? Et d'ailleurs, pour lire les écrits des philosophes, il est nécessaire d'avoir un *criterium*, afin de discerner ce qui s'y trouve de vrai et de faux, c'est-à-dire qu'il est nécessaire de posséder

déjà des connaissances étendues, certaines, claires; d'être soi-même un philosophe sérieux, un homme mûr, un esprit habitué à la réflexion et nourri de solides principes. Encore, avec tous ces secours, risque-t-on souvent, surtout si l'on n'est pas guidé par les lumières d'une foi éclairée, de trouver, dans ce genre d'études, la ruine de ses convictions, et d'aboutir au trouble de l'intelligence, à une triste incertitude, à un désolant scepticisme.

Si l'on objecte que les écoliers ne courront pas de tels dangers, parce que, en vérité, ils ne feront, et ne pourront jamais faire sérieusement ces études : alors, à quoi bon les leur imposer? — Et s'ils les font néanmoins à cause des exigences des examens et des examinateurs, ils perdent donc inutilement leur peine à accommoder dans leur mémoire des données historiques qui leur tiennent lieu de toute philosophie. C'est, du reste, ce qui arrive pour le plus grand nombre. — Se peut-il imaginer rien de plus déraisonnable?

Quant à la liste des ouvrages philosophiques dont l'analyse est exigée par le programme, nous la trouvons incohérente. Que peut représenter ce mélange bizarre d'auteurs qui n'ont rien de commun les uns avec les autres, ni pour les sujets qu'ils traitent, ni pour les méthodes, ni pour les systèmes? Quelle idée générale, quelle doctrine une et enchaînée peut se dégager de tout cet assemblage? Si par là on a voulu enseigner aux jeunes gens cet éclectisme contemporain, père de la libre pensée, qui met au même niveau toutes les doctrines sans croire à aucune, et qui, confondant toutes les philosophies, en fait une analyse grotesque et monstrueuse, où ce qui domine principalement est la contradiction, le trouble et presque la folie, assurément on a pris le moyen de réussir. Et l'étude des auteurs, faite de cette manière, achèvera ce qu'aura commencé l'étude de l'histoire de la philosophie. Elle jettera le désordre dans les intelligences et déposera dans les esprits les germes du doute. — C'est le seul résultat où paraisse devoir conduire la lecture des ouvrages philosophiques indiqués dans le programme.

Au reste, quand nous disons la lecture, nous parlons très-inexactement, car, on le sait, plus de la moitié des élèves ne prennent pas la peine de lire ces auteurs eux-mêmes. Ils s'en rapportent aux manuels, et c'est dans des analyses, souvent mal rédigées d'après d'autres analyses, qu'ils vont apprendre cet éclectisme incohérent, et puiser des idées sans suite, perdant même l'avantage de les puiser à leur propre source. A cela se réduit tout le profit qu'ils tirent du commerce avec ces philosophes, dont chacun, pris séparément, a sans doute une valeur réelle, mais qui, réunis, forment un ensemble absurde et faux.

Il nous reste à jeter un coup d'œil sur la partie scientifique du baccalauréat ès-lettres. Quelqu'un qui, pour la première fois, ouvrirait le programme, après avoir lu en titre : *Baccalauréat ès-lettres* ne pourrait manquer d'être surpris en voyant les sciences y occuper une si large place. Il se demanderait quel est donc ce programme littéraire dans lequel les mathématiques entrent au moins pour un tiers, et si l'on n'y a pas confondu par mégarde les lettres avec les sciences. Et quand, se rendant compte des détails pratiques de la préparation des examens, il verrait qu'en réalité, les candidats qui aspirent au diplôme de bachelier ès-lettres consacrent aux sciences une part de temps proportionné à l'espace qu'elles occupent dans le programme, c'est-à dire un tiers, et quelquefois davantage, il s'étonnerait de cette anomalie par laquelle on réunit des choses si distinctes, et ne comprendrait pas ce mélange où l'élément des sciences ne peut manquer de combattre l'élément des lettres et de lui nuire grandement.

Après tout, le baccalauréat ès-lettres qu'est-il autre chose qu'un certificat de bonnes études littéraires? Or, est-il nécessaire, pour mériter un certificat de bonnes études littéraires, d'avoir appris tant de mathématiques?

Nous concevons parfaitement que tout esprit cultivé doive avoir une certaine notion des mathématiques, mais entre cette notion commune et la quantité de science que demande le programme, il y a vraiment une trop grande distance. A quoi bon alors le baccalauréat ès-sciences?

En résumé, toutes les parties du programme sont évidemment inspirées par cet esprit encyclopédique, tant de fois signalé comme un des grands maux de l'éducation actuelle. Chacune de ses parties, séparée, serait à elle seule un programme suffisant pour un baccalauréat. Réunies, elles forment un ensemble qu'aucune intelligence de jeune homme ne peut sérieusement embrasser. Et nous pourrions ajouter que bien des intelligences plus mûres ne l'embrasseraient pas davantage. Y a-t-il, même parmi les membres de l'Université, et parmi les plus savants, beaucoup de professeurs qui seraient assurés de réussir à un examen de baccalauréat? Quel est, dans toute la France, l'homme fait qui oserait se vanter de pouvoir affronter cet examen avec une pleine certitude de succès?

Il est donc déraisonnable d'imposer à de jeunes écoliers la préparation d'un pareil examen. — Pendant les deux plus importantes années de leurs études, on les contraint de consumer leur temps et leurs forces à remplir leur esprit d'un amas confus de connaissances. Au lieu de perfectionner leur intelligence par la réflexion, ils ne font que développer une seule faculté : la mémoire; ils courent superficiellement sur tous les objets, n'approfondissent rien et se rendent souvent incapables pour toujours de toute étude sérieuse. A peine ont-ils subi les épreuves obligatoires, que les notions sans consistance qu'ils avaient acquises commencent à s'en aller d'elles-mêmes, et, en quelque sorte, à se dissoudre : il ne restera bientôt à ces victimes des exigences universitaires, autre chose que le souvenir d'avoir appris beaucoup, et d'avoir tout oublié, parce qu'ils avaient mal appris.

Tel est le résultat le plus net du système d'études imposé par le programme du baccalauréat; cela suffit pour prouver que ce programme est *absurde*.

Reste à présenter d'autres observations sur l'esprit de ce même programme.

L'abbé Petit.

DELENDA CARTHAGO.

Le monopole n'est pas une chose nouvelle. Julien l'Apostat, interdisant aux chrétiens l'étude et l'enseignement des lettres profanes, faisait du monopole. Ce n'est pas tout-à-fait un titre de gloire de compter un pareil personnage dans sa généalogie. L'Université a senti que la présence de Julien, sur la liste de ses aïeux, était gênante; aussi l'un de ses organes les plus accrédités a-t-il essayé de replâtrer ce modèle décrépit. Admirez ce délicieux portrait ; c'est M. Villemain qui tient le pinceau : « Un jeune homme à la démarche irrégulière et précipitée, au regard brillant et plein de feu.... c'est Julien. Il passe pour chrétien, et Constance lui a même fait prendre le titre de *Lecteur* dans une église ; mais son amour pour Homère est l'espérance des Grecs encore attachés à l'ancien culte. On vante son génie, sa passion des sciences ; on annonce de lui de grandes choses que semblent justifier son rang, ses talents, sa jeunesse préservée par un merveilleux hasard des cruautés de Constance. Devenu maître de l'empire, il écrivit des satires contre les chrétiens, ses sujets, et se contenta, pour principale persécution, de prohiber l'enseignement des lettres grecques parmi les chrétiens » (1).

Quelle touche délicate ! Ce n'est pas un persécuteur, il ne ressemble en rien à Dioclétien ou à Néron, c'est un homme de génie ; il a passé pour chrétien mais il ne l'était pas, il ne l'a jamais été, ce n'est pas un apostat... C'est ainsi qu'on écrit l'histoire.

Après M. Villemain, refaisant à Julien un portrait de fan-

(1) *Mélanges de Littérature*, t. II.

taisie, d'autres universitaires ont cherché à réhabiliter la mémoire de Robespierre. Quoi d'étonnant? Robespierre est, lui aussi, un des aïeux du monopole; il a voulu, lui aussi, réserver l'enseignement à l'Etat; il a poussé l'audace et l'impiété, jusqu'à vouloir être le souverain pontife de la religion de l'Etre Suprême, en même temps que le Docteur universel.

La Convention a repoussé ce projet : « Si chacun, disait-elle, a le droit de recevoir les bienfaits de l'instruction, chacun a réciproquement le droit de concourir à les répandre, car c'est du concours et de la rivalité des efforts individuels que naîtra toujours le plus grand bien. La confiance doit seule déterminer le choix pour les fonctions instructives. Tous les talents sont appelés de droit à disputer le prix de l'estime publique. Tout privilége est, par sa nature, odieux : un privilége en matière d'instruction serait plus absurde et plus odieux encore. (*Rapport du Comité de Constitution*, 10 *et* 11 *sept.* 1791, *approuvé par l'Assemblée.*)

Il est curieux de voir la Révolution condamner ainsi le monopole. Ecoutons ces paroles plus explicites encore; c'est Daunou qui parle à la Convention, après la chute de Robespierre : « Robespierre vous a aussi entretenus d'éducation, et jusque dans ce travail il a trouvé le secret d'imprimer le sceau de sa tyrannie stupide, par la disposition barbare qui arrachait l'enfant des bras de son père, qui faisait une servitude du bienfait gratuit de l'éducation. Pour nous, nous nous sommes dit : Liberté de l'éducation domestique, liberté des établissements privés d'éducation, liberté des méthodes instructives ». (*Rapport sur la loi du* 3 *brumaire, an IV.*)

Napoléon aurait pu repousser Robespierre, comme l'avaient fait les Conventionnels, ou lui donner une tournure présentable, comme M. Villemain à Julien. Non; il a compris, avec son génie, qu'il y avait du vrai dans cette union de la Religion et de l'Université. Seulement, au lieu de copier les traditions peu complètes de la religion de l'Être-Suprême et de son pontife Robespierre, il a copié l'Eglise.

De là est sortie la hiérarchie de l'Université.

A la nouvelle Carthage il faut un symbole; elle l'aura. C'est M. Quinet qui nous l'expose :

« Ce qu'il y aurait de pis (pour le catholicisme) serait de s'obstiner à montrer que sa profession de foi est non-seulement différente, mais ennemie de la *profession de foi de l'Etat*. Dans les constitutions fondées sur l'égalité des cultes existants, la France enseigne l'unité du christianisme, sous la diversité des écoles particulières, voilà sa *Confession,* telle qu'elle est écrite dans la loi souveraine; tous les Français appartiennent à une même église sous des noms différents; il n'y a désormais de schismatiques et d'hérétiques que ceux qui, niant toute autre église que la leur, veulent l'imposer à toutes les autres, rejeter toutes les autres sans discussion, et osent dire: Hors de mon église, il n'y a point de salut, lorsque l'Etat dit précisément le contraire. Ce n'a pas été un pur caprice, si la loi a brisé la religion de l'Etat (le Catholicisme). La France ne pouvait adopter, pour la représenter, l'Ultramontanisme qui, par un principe d'exclusion, est diamétralement l'opposé du dogme social de la communauté religieuse, inscrit dans la Constitution comme le résultat non-seulement de la Révolution, mais de toute l'histoire moderne »: N'est-ce pas là une profession de foi catégorique? Voilà le dogme social, dogme dont la conservation a été confiée à l'Université et qu'elle développe, qu'elle explique tous les jours. Pour propager ces doctrines, il faut une hiérarchie.

Ici, l'imitation de l'Église catholique est évidente. C'est à Mgr Parisis, l'illustre et éloquent champion de la liberté de l'enseignement, qu'est due cette remarque. Laissons-lui la parole : « L'Université a pour chef supérieur son Grand-Maître, ministre de l'instruction publique; pour concile permanent, chargé de prononcer sur les doctrines et sur les livres, son Conseil royal (supérieur); pour pasteurs du premier ordre, des recteurs; pour cours d'enseignement supérieur équivalant à nos cours de théologie, des facultés; pour pasteurs du deuxième ordre, ses proviseurs, ses principaux, ses professeurs en tout genre; pour ministres inférieurs, ses maîtres d'étude et ses instituteurs primaires; enfin, pour sacerdoce, toute sa hiérar-

chie organisée et complète se rattachant, comme dans l'Eglise catholique, à l'unité d'un chef suprême. Ce n'est pas tout : indépendamment de la hiérarchie d'ordre, on a établi, qui le croirait ? une hiérarchie de *juridiction*, et ce mot est devenu *universitaire*. On a même fixé les cas de compétence et les cas d'exemption (1). Et pour que rien ne pût échapper à cet immense réseau d'une sorte d'Eglise laïque, pour que surtout l'Eglise de Jésus-Christ pût au besoin y devenir servante et captive, on a rangé le prêtre catholique comme tel dans la file des fonctionnaires de l'Etat : on l'a placé entre le proviseur et les professeurs du premier ordre, auxquels il est formellement assimilé; de même que l'on a renfermé les facultés de théologie dans le cadre des études légales, avec les facultés de droit et de médecine ». (2) Ajoutons que, dans le principe, le célibat était imposé aux fonctionnaires de l'Etat-Eglise, comme il l'est aux ministres de Jésus-Christ : « A l'avenir, et après l'organisation complète de l'Université (elle le fut dès 1810), les proviseurs et censeurs des lycées, les principaux et régents des colléges, ainsi que les maîtres d'étude de ces colléges, seront astreints au célibat et à la vie commune ». (*Art.* 101 *du décret du* 17 *mars* 1808.) Cet article, on le sait, n'a jamais été exécuté.

Telle est la hiérarchie des ministres du Dieu-Révolution, mais l'imitation ne s'arrête pas là. L'Etat a aussi des séminaires. L'école normale est la pépinière des professeurs de l'Université.

C'est cette pépinière qui a fourni les *Pères* ou Docteurs de l'Université. Citons les plus connus.

« Mon Dieu, dit Cousin, n'est pas le Dieu mort de la scolastique..., ce n'est pas un roi solitaire rélégué par la création sur le trône d'une éternité silencieuse et d'une existence absolue qui ressemble au néant même : c'est un Dieu tout à la fois dieu, nature et humanité ». Quant à Jésus-Christ, il est remplacé par le *Verbe social* : « Le catholicisme a fait son temps... c'est au Verbe social qu'appartient l'avenir ». (*Michelet.*)

(1) Voir *Code Universitaire*, titre X, Juridiction.

(2) *Des Gouvernements Rationalistes* et de la *Religion révélée, à propos de l'Enseignement*. — Paris, décembre 1846.

Jésus-Christ n'est qu'un mythe : « Dieu a dû se rapprocher de l'homme et se révéler à lui, non pas qu'à cet effet il ait pris un visage, un corps et se soit incarné sous une forme quelconque. Tout ce qui s'est dit de semblable est figure et poésie ». (*Damiron.*) « La Rédemption et la médiation de Jésus-Christ sont des mythes que le soleil de la philosophie dissipera ». (*Jouffroy, conseiller de l'Université.*)

« La raison est le Dieu du genre humain, et la philosophie la lumière des lumières, l'autorité des autorités, l'unique autorité ». (*Cousin.*)

Tel est le Dieu universitaire. Mais ce Dieu doit avoir une religion, il faut qu'il s'établisse des rapports entre ce Dieu, à la fois dieu, nature, humanité, raison, et les hommes qui veulent l'adorer. Un des fondateurs de l'Université, Daru, demandait donc pour les lycées *une religion purement politique*, placée sous la direction du gouvernement. La religion, en effet, dit l'organe du Verbe social, M. Michelet, est nécessaire : « Si elle se perd parmi les peuples, il ne leur reste plus de moyen de vivre en société, ils perdent à la fois le lien, le fondement, le rempart de l'état social, et jusqu'à la forme même de peuple ». (*Principes de la philosophie de l'histoire, traduit de la scienza nuova.*) Heureusement, M. Michelet est venu, la société, délivrée du catholicisme *qui a fait son temps*, va embrasser la religion *sociale*, suivre les principes du *Verbe social*. Car les temps sont venus, il faut que les peuples s'arrachent aux étreintes du clergé pour se jeter dans les bras de cette religion et pour mettre ses doctrines en pratique. « La philosophie est patiente, heureuse de voir les masses, le peuple, c'est-à-dire le genre humain tout entier, dans les bras du Christianisme, elle se contente de lui tendre doucement la main et de l'aider à s'élever plus haut encore ». (*Cousin, Introd. à l'hist. de la phil.*, 2^e^ *leç.*, *p.* 39.)

Pour compléter la doctrine, il faut une morale ; elle est connue : « Il n'y a pas de mal... l'enfer est un mensonge, le mal est une chimère ; l'homme n'a, dans le temps et l'espace, d'autre obstacle que lui-même ». (*Lerminier.*)

M. Villemain, qui peint si bien, proclame la morale du succès : « C'est un arrêt de l'éternelle justice qu'une volonté honnête et ferme atteigne son but et qu'une volonté faible ou vicieuse soit au moins condamnée au châtiment de l'impuissance ». (*Discours prononcé à la distribution des prix de concours, Almanach royal de* 1841, *p.* 241.) M. Damiron ajoutera que le patriotisme est une absurdité : « S'oublier soi-même, et, pour une existence étrangère, pour un être non-moi (religion, patrie, famille) être plein de sollicitude, d'intérêt et d'amour, est une hypothèse absurde ». *Cours de philos. p.* 161 *et suiv.* 215 *et suiv.*, 292 *et suiv.*)

Le suicide peut bien être autorisé dans certains cas : « Le corps n'étant que physique, il y aurait sans doute de la folie et, par conséquent, quelque mal à le détruire sans raison, à le mutiler par pur caprice. Cependant, après tout, il n'y aurait pas crime et injure ». (*Cousin, Essai sur l'histoire de la philosophie au XIX^e siècle, t. II, p.* 257.)

Avant d'être député, M. Quinet avait été professeur et avait dit : « Qui se figure que nos lois sont des lois, que nos rois sont des rois ? et ne voit pas que ce ne sont que des fantômes qui n'ont que le visage ? » (*Akasvérus p.* 278, 289 *et suiv.*)

Cousin : « Si le nom d'épouse est plus saint, celui de maîtresse et de concubine est plus doux. Ce fut dans Héloïse l'idéal de l'amour pur et désintéressé de l'avoir préféré au premier ».

M. Jules Simon nous eût fourni, à propos de morale, des citations très-curieuses, mais par respect pour le ministre de l'Instruction publique et des Cultes, nous nous abstiendrons de rappeler les œuvres du professeur.

Les conclusions sont faciles à tirer. « *Delenda Carthago !* » Il faut détruire le monopole.

Nous répudions cette funeste institution, sous quelque forme qu'elle se présente. Nous ne voulons ni Julien, ni Robespierre, ni la singerie de l'Eglise, nous voulons l'Eglise, nous voulons Rome : « *Delenda Carthago !* »

Mich. MENARD.

LA CHANSON DE ROLAND.

Un Parisien visitait Nimes. Il en avait entendu vanter les monuments. Arrivé devant la basilique de Plotine, autrement dite la *Maison-Carrée*, il s'écria : « Ce n'est que cela! »... Puis, arrivé au sommet de la colline qui sert de piédestal à la mystérieuse *Tourmagne*, il se prit d'une grande admiration pour cette ruine pittoresque et grandiose.

J'ai traduit et fait traduire l'*Iliade*; j'ai toujours trouvé qu'elle n'était point au niveau de sa réputation; je viens de lire la *Chanson de Roland;* je donnerais tout Homère pour une strophe de cet admirable monument du génie français.

Je continue ma comparaison pour la faire mieux saisir. Nimes fut jadis la capitale d'une tribu de Volces Arécomiks; c'est de cette époque, assez voisine de la classique *nuit des temps*, que date la grande tour dont il s'agit; comment, par qui, pourquoi fut-elle bâtie? — Mystère :

> Si je demande au temps ce que tu pouvais être,
> Le temps t'effleure, passe et ne me répond pas,

a dit Reboul.

Et cependant le Nimois, qui ne dédaigne pas la *Maison-Carrée*, réserve la place d'honneur dans ses affections à la *Tourmagne*. Elle est pour lui l'emblème du pays natal, comme pour un Breton le clocher de son village. Et cela est bien. La conquête romaine est venue avec son cortége de monuments somptueux, elle n'a point détruit le vieux souvenir national, Rome a laissé debout le monument nimois; et la vieille cité gauloise a su lui en être reconnaissante; mieux qu'aucune ville du monde elle a conservé les édifices romains; c'est une ville de

Conservateurs. La renaissance des lettres n'a pas eu cet esprit; et l'*Iliade* qui ne vaut pas, en son genre, ce que vaut la *Maison-Carrée* dans le sien, a voulu supplanter la *Chanson de Roland* qui vaut plus que la *Tourmagne*.

On peut dire tout le mal que l'on voudra de notre temps, il n'en restera pas moins vrai qu'il a compris cette injure faite gratuitement à nos gloires littéraires, et qu'il travaille tous les jours à réparer ces injustes oublis. M. Jules Simon lui-même, qui l'eût cru? peut-être pour faire oublier le coup de pied jeté dédaigneusement au vers latin, s'est permis d'ordonner l'étude de Roland en rhétorique. Mais, M. Simon, y pensez-vous? Avez-vous lu la *Chanson de Roland?* Bien sûr que non; car si vous l'aviez lue, vous n'auriez point prescrit l'étude d'un poëme si intolérant et si plein de préjugés. Savez-vous qu'il fait une gloire à Charlemagne d'avoir imposé le baptême aux Sarrasins vaincus, et de n'avoir point fait quartier aux récalcitrants?

S'or i ad cel ki Carlun contrediet,
Il le fait pendre, u ardeir, u ocire,

S'il en est un qui contredise Charles, il le fait pendre, ou brûler, ou occire.

Mais les professeurs auront soin, sans doute, de faire ressortir ce que l'esprit chrétien a d'excessif et de cruel, absolument comme M. B. Jullien, dans la *Revue de l'instruction publique*, soutenait que, dans l'explication des *Actes des Apôtres*, on devait reprocher à saint Pierre la mort d'Ananie et de Saphire, en blâmant « la cruauté d'un châtiment hors de toute « proportion avec la faute, au moins selon nos idées moder- « nes ». (1)

La surprise que nous donne la décision du grand-maître montre suffisamment que l'esprit de la *Chanson de Roland* est franchement catholique, et catholique tout d'une pièce, comme on l'était du temps des croisades; inutile d'ajouter qu'il est émi-

(1) Voir la *Revue de l'Enseignement chrétien*, 1re Série, Tome Ier (1852), p. 173.

nemment français; ces deux idées n'en font qu'une dans le poëme, et c'est là ce qui en fait la grandeur.

La langue n'est point aussi harmonieuse que celle d'Homère, je le veux; mais la langue d'Homère est-elle aussi harmonieuse que celle du rossignol? Non, et cependant elle lui est infiniment supérieure; la voix du rossignol ne sert de vêtement à aucune idée; la langue d'Homère sert de vêtement à des idées grandes, mais païennes; la langue de Roland sert de manteau à des idées sublimes, françaises et chrétiennes. Choisissez. — Si l'on faisait appel au suffrage universel, le rossignol aurait bien sûr la préférence.

La poésie n'est pas plus dans la forme que dans le fond. Ces deux éléments sont indispensables; mais le fond, l'idée, l'emporte sur la forme, autant que l'âme sur le corps, autant que la créature intelligente sur la bête, si jolie, si gracieuse qu'elle soit.

Or, en fait de sentiments élevés, sublimes, l'Achille d'Homère, comparé au Charlemagne de la *Chanson de Roland*, est un petit garçon; M. Thiers, en face de Richelieu, ferait plus belle figure.

Mais pour faire mieux apprécier la hauteur de notre poésie nationale, entrons dans quelque détail. Et d'abord, quel est l'auteur de la *Chanson de Roland?* Les Grecs n'avaient guère, sur leur poëte épique, d'autre donnée précise que son nom; nous n'avons pas même le nom du nôtre, mais qu'importe? L'auteur de l'*Imitation* est-il connu? Et son livre est pourtant dans toutes les mains, sa doctrine dans tous les cœurs vraiment chrétiens. Il n'est, du reste, pas nécessaire de savoir le nom du poëte pour le connaître; à le juger par son œuvre, c'est un furieux amateur de beaux coups de lance et d'épée, un amant passionné de la gloire de Dieu et de sa patrie, la *dulce* France. N'allons pas chercher dans cette splendide épopée ces petits sentiments de jalousie pour une femme, qui sont la trame ordinaire des poëmes classiques : ici tout est grand, parce que tout est pur. Roland a une fiancée en France, mais il y pensera à son retour, s'il revient; pour le moment, il est à la guerre, il n'a d'affection que pour son roi et ses frères d'armes; il ne

rêve qu'à la gloire; ses plus tendres épanchements sont pour sa chère épée Durandal, c'est à elle qu'il adressera ses derniers adieux; après cela, il n'aura plus qu'une chose à faire : *clamer sa culpe*, et saint Michel viendra recevoir son âme.

Du reste, la belle Aude est digne de lui, et si elle n'apparaît qu'un moment dans le poëme, c'est pour montrer son invincible fidélité à celui qui n'est plus. Le passage est assez court pour être cité en entier :

As li Alde venue, une bele damisele;
Ço dist à l'Rei : « U est Rollanz li cataines,
« Ki me jurà cume sa per à prendre? »
Carles en ad et dulur et pesance,
Pluret des oilz, tiret sa barbe blanche :
« Soer, chère amie, d'hume mort me demandes.
« Jo t'en durrai mult esforcet escange,
« Ço est Loewis, melz ne sai à parler;
« Il est mis fils et si tendrat mes marches. »
Alde respunt : « Cist mot mei est estrange.
« Ne placet Deu ne ses seinz ne ses angles
« Après Rollant que je vive remaigne! »
Pert la culur, chet as piez Carlemagne,
Sempres est morte. Deus ait mercit de l'anme! (1)

Qu'en dites-vous? et quelle figure ferait la belle Hélène mise en face de la belle Aude?

Vit-on jamais chez les Grecs, voit-on de nos jours des caractères de cette trempe?

Le passage que nous venons de lire nous permet de nous rendre compte de la langue dans laquelle le poëme est écrit. Ce n'est plus du latin, ce n'est pas encore du français, du moins du français classique, mais pour tout homme instruit du latin et du français, c'est facile à comprendre, et après la lecture

(1) Une belle damoiselle vient à Charles : c'est Aude. Elle dit au Roi : « Où est Roland le capitaine, qui m'a juré de me prendre pour femme? » Charles en est plein de douleur et d'angoisse; il pleure des deux yeux, il tire sa barbe blanche : « Sœur, chère amie, dit-il, tu me demandes des « nouvelles d'un homme mort. Mais, va! je saurai te remplacer Roland; « je ne te puis mieux dire : Je te donnerai Louis, Louis mon fils, celui qui « tiendra mes Marches. — Ce discours m'est étrange, répond belle Aude. « Ne plaise à Dieu, ni à ses saints, ni à ses anges, qu'après Roland je vive « encore! » Lors elle perd sa couleur et tombe aux pieds de Charles. Elle est morte : Dieu veuille avoir son âme! »

attentive de quelques pages, aidée de la traduction, on est tout à fait au courant.

Ne cessons de le répéter avec une fierté légitime, la France n'a rien à envier à aucun peuple, et la gloire littéraire n'est pas la moindre de ses gloires nationales.

Quand on franchit le seuil d'une cathédrale gothique, il semble, en levant les yeux, que la voûte vient de s'élancer tout à coup beaucoup plus haut que la vue extérieure du monument ne le faisait pressentir. Pour saisir la hauteur de pensée et de sentiment où s'élève le poëme, il faut en franchir le seuil, il faut le lire, l'étudier.

La *Revue* donnera prochainement un travail complet sur la *Chanson de Roland* et sur la poésie épique française; ce travail sera dû à la plume d'un de nos excellents collaborateurs, M. l'abbé G. Delalleau, dont nous avons déjà apprécié le mérite. Nous avons voulu simplement l'accompagner jusque sur le seuil, à lui de nous faire apprécier, dans son ensemble et dans ses détails, la richesse et la splendeur du monument.

Cependant, puisque nous sommes sur ce sujet, nous ne le quitterons pas sans dire un mot de la magnifique édition de la *Chanson de Roland*, publiée par les soins de M. Léon Gautier, à la librairie Alfred Mame. Texte, traduction, commentaires, glossaire, illustrations, impression, rien ne manque à cette publication modèle. Ce que les critiques de la Renaissance ont fait pour les poëtes de l'antiquité, M. Léon Gautier l'a fait pour la *Chanson de Roland*, avec plus de raison et non moins de science Voici ce qu'il dit lui-même dans la préface du second volume :

« Dans ce livre, qui est le résultat d'un si long labeur, nous espérons bien n'avoir pas cessé un seul instant d'aimer la science pour elle-même; mais nous devons dire bien haut que nous avons aussi prétendu au rôle de vulgarisateur.

« Oui, c'est pour vulgariser la connaissance de nore vieille poésie que nous avons écrit, dans le cours de ces *Notes*, tant de monographies sur les héros de notre Épopée nationale, sur la plupart de nos Chansons de geste, et aussi sur la Géographie,

l'Archéologie et le Droit, dans leurs rapports avec notre littérature poétique. Nous voudrions que la lecture de nos vieux Romans fût par là rendue plus facile ; nous voudrions que notre livre servît un peu de Dictionnaire ou de Manuel à tous ceux que la lecture du *Roland* aura passionnés pour une poésie si française et si chrétienne.

« C'est pour vulgariser notre langue du Moyen-âge que nous avons voulu composer un *Glossaire* aussi complet. Nous pensons qu'avec ce Lexique un débutant pourrait comprendre aisément les documents français du XII^e siècle, et c'est un résultat qui ne serait véritablement pas sans quelque utilité. Cette même pensée de vulgarisation nous a porté à ajouter à chacun des mots du *Glossaire* son origine IMMÉDIATE, son étymologie latine, celtique ou germaine.

« C'est ce désir enfin, de répandre et de populariser la science qui nous a fait donner à notre *Table* des proportions plus étendues et qui rendront peut-être la lecture de ce volume accessible à plus d'esprits.

« Nous penserions manquer à un devoir si nous n'adressions pas ici de publics remerciements à M. Mame, qui n'a pas craint, au prix de sacrifices immenses, de consacrer tout un volume à des matières si arides, qu'un public assez restreint est seul en état de comprendre et de goûter. Nous désirons très-vivement que l'opinion publique s'en montre plus reconnaissante à notre éditeur qu'à nous ».

M. Léon Gautier n'est pas à son coup d'essai et nos lecteurs connaissent son grand ouvrage sur *les Épopées françaises*. Il ne nous restait plus qu'un désir, c'était de voir, après la grande et belle édition de M. Mame, qui n'est point à la portée de toutes les bourses, une édition plus ordinaire, c'est là un des plus puissants moyens de vulgariser ; et si l'œuvre méritait une édition de luxe, le petit monde littéraire, ordinairement plus fourni de bonne volonté que de beaux écus, méritait d'être mis en ligne de compte. Or, voici la bonne nouvelle que M. Léon Gautier nous annonce dans la *Revue des Questions historiques* :

« Sous ce titre : *Collection des chefs-d'œuvre historiques et littéraires du moyen-âge*, MM. Didot se proposent d'éditer une série de volumes où pourront être compris tous les *classiques*, si longtemps dédaignés, de nos siècles chrétiens. Il y aura plusieurs séries distinctes dans ce recueil où chaque volume aura d'ailleurs, sa vie indépendante ».

Là, *Roland* aura sa place avec quatre autres Chansons de geste.

Nous souhaitons que cette entreprise soit mise bientôt à exécution, et nous ne doutons pas du succès. Est-ce que d'ici là M. Gautier ne pourrait pas nous donner un appendice à ses savantes études, en nous disant quelque chose de la manière de prononcer la langue du *Roland?* Quelques explications sur ce sujet seraient d'un grand secours pour apprécier la poésie; il nous paraît difficile, sans cela, de lire et surtout de déclamer le poëme, sans estropier les vers d'une façon ou d'une autre. Ceci nous amène à une autre question, peut-être indiscrète : Comment les jongleurs chantaient-ils les poëmes de ce genre? car ils les chantaient.

« Une chanson sans air est un oiseau sans ses ailes », dit quelque part M. de Lalandelle. Sans doute, la *Chanson de Roland* n'est pas une chanson comme il l'entend dans cet endroit, mais puisqu'elle a eu un air, nous ne serions pas fâché de le connaître. Peut-être y trouverait-on l'explication de la fameuse formule AOI qui marque tous les changements de laisse.

J. VIGNAUD.

A PROPOS DE MYOPIE.

La *Revue scientifique* publie un curieux mémoire du docteur Liebreich, intitulé : « L'Ecole et son influence sur la vue ». (1)

Nous livrons aux appréciations de nos lecteurs français les résultats intéressants de ce travail d'Outre-Manche.

D'après le docteur Liebreich, la myopie, si fréquente de nos jours, serait un produit certain des écoles modernes.

« La myopie, en effet, dit-il, se développe presque exclusivement dans le temps de l'école, rarement après, et encore plus rarement avant ». N'en concluez pas avec *la furia francese*, que la myopie prend naissance précisément à l'âge où l'on va à l'école, comme la barbe pousse à l'âge où l'on en sort, vous vous heurteriez cruellement aux statistiques qui démontrent que c'est la vie d'écolier elle-même qui provoque la myopie, et que la quantité d'enfants myopes dans les écoles, est en raison directe des conditions d'optique plus ou moins favorables dans lesquelles ces enfants sont placés.

Si l'enquête a été faite sérieusement, et pourquoi se serait-on appliqué à la faire autrement? si elle est sérieuse, elle est propre à provoquer de fameux actes d'humilité chez nos docteurs à lunettes.

Disons d'abord comment M. Liebreich explique l'introduction de la myopie dans un œil encore tendre.

L'éclairage insuffisant ou mal disposé, la séparation mal calculée des tables et des bancs, l'inclinaison vicieuse des pupitres, obligent l'enfant à diminuer la distance entre l'œil et le livre.

« Or, quand l'œil regarde un objet très-rapproché, l'appareil

(1) Ce mémoire a été lu à l'Institution royale de la Grande-Bretagne et inséré en grande partie au *Journal Officiel* du 10 février 1873.

d'accomodation et les muscles qui meuvent les yeux de façon que leurs axes convergent vers le même objet, sont amenés à un état de plus haute tension, et cela doit être considéré comme la principale cause de la myopie et de son accroissement. Si les muscles ne sont pas assez forts pour résister à cette tension », il se produit d'autres accidents que nous n'examinerons pas en ce rapide résumé. Les muscles résistent un certain temps à ces difficultés, et puis ils se fatiguent et, perdant de la force, ils cèdent.

Toute disposition donc d'éclairage et de mobilier classique, qui porte l'écolier à se pencher sur ses cahiers, occasionne un travail de décroissance dans sa vue ; ajoutons, avec le docteur, que cette attitude de tant d'écoliers à laquelle ils seront de plus en plus condamnés par la formation de la myopie, entraîne une faiblesse constitutionnelle générale.

Plusieurs médecins ont, en effet, traité *ex professo :* De l'influence exercée sur la santé des enfants par l'habitude de travailler avec le corps ployé ; M. Liebreich cite Bernard, Schreber, Gast, Passavant, Guillaume, Coindet, Fahrner, Cohn, Heinemann, etc.

Il importe donc au plus haut point, conclut notre savant, d'empêcher la production de la myopie, et même de profiter du temps où l'œil est en formation sous l'influence des premiers efforts de l'enfant, pour rétablir ce qui est naturellement défectueux dans son organisme.

Assurément tout ceci paraît fort logique ; passons aux applications.

Éclairage. — Employer une lumière suffisamment forte pour ne pas rendre la lecture à petite distance nécessaire ; éviter les lumières qui se détruisent elles-mêmes par l'ombre qu'elles engendrent sur le travail, telles que celles qui viennent de droite ou de derrière. Eviter surtout la lumière qui tombe en pleine figure ; la diffusion de cette lumière vive dans les yeux rend la lecture plus difficile sur le livre relativement mal éclairé. De plus, la rétine est fatiguée de cet

éclat, et le travail, devenu pénible, exige vite un rapprochement des yeux et du cahier.

Les lumières trop brillantes, fussent-elles bien disposées, amènent aussi cette fatigue, et au lieu de faciliter la lecture à grande distance, produisent le même résultat que les lumières trop restreintes. Le sage Horace dirait : *Est modus in rebus.*

Enfin, il ne faut pas employer de verres dépolis, soit aux appareils d'éclairage, soit aux fenêtres ; ces verres, utiles, pour diffuser la lumière dans les parties même les plus obscures d'un local qu'on veut éclairer d'une manière générale, donnent, par suite de cette extrême diffusion, une lumière indécise, avantageuse cependant dans certains cas, quand elle tombe d'en haut sur une classe de dessin.

Descendons des lampes aux tables ; elles aussi sont des agents de myopie.

Les Tables. — La meilleure disposition du regard pour la lecture, est celle où l'axe de l'œil tombe perpendiculairement sur la surface du livre. Tout lecteur, en effet, cherche machinalement à incliner son regard et à élever son livre de façon à obtenir ce regard perpendiculaire au texte.

Or, remarque le docteur, l'homme incline, sans fatigue et sans se pencher, son regard de 45° ; et, pour que ce regard rencontre *perpendiculairement* le livre, il faut soulever ce dernier de 45° aussi. C'est la bonne disposition.

Mais si le livre n'a pas l'inclinaison voulue de 45°, il faudra que le corps se penche d'autant de degrés qu'il en manquera pour arriver à produire le regard perpendiculaire. Il me semble que beaucoup de nos professeurs de mathématiques ne disent pas les choses aussi clairement que je viens de faire, et que le lecteur qui ne pourrait suivre le raisonnement, aurait quelque myopie antérieure pour la géométrie.

L'enfant de l'école cherche donc naturellement à incliner ses livres de 45° environ, il imagine un échafaudage de supports avec les règles ou les volumes de sa bibliothèque, et cette bonne disposition, conforme à la science, est parfois com-

battue par le maître d'étude qui ne considère que l'abus d'un écran opposé à ses yeux vigilants. *Les livres à plat*, s'écrie-t-il, dans les accès de son zèle, et voilà, suivant les remarques de notre orateur, pour remplacer l'inclinaison favorable du livre, toutes les poitrines qui se ploient, tous les poumons qui s'atrophient, tous les viscères qui se compriment.

Il a donc imaginé un *pupitre à degrés*; mais ces sortes de *machines divisées*, très-usitées de l'autre côté de la Manche, même chez des marchands de fromage, ont peu de vogue en France, et un petit meuble solide, placé sur le pupitre actuel, donnerait sans doute, sans mécanique, le résultat désiré.

Pour l'écriture, le corps devant forcément se pencher, le pupitre ordinaire, incliné de 20°, est celui qui ménage le mieux la vue et la santé générale.

Remarquons, en passant, que ce pupitre à 20°, et la facilité donnée de soutenir les livres des leçons, est une vieille tradition de l'enseignement catholique en France.

L'Université a hérité de nos pupitres et les a rognés, désinclinés, abaissés, elle est arrivée ainsi à la table rase en étude et en classe, et à la case accrochée au mur, au lieu du vieux pupitre, ce petit *chez soi* de l'écolier d'autrefois et de nos colléges chrétiens.

C'est bien la peine d'avoir une Université de savants, des médecins attitrés, une hygiène officielle, pour arriver, dans l'ordre matériel, le seul qu'on respecte, à se trouver juste en contradiction directe avec la science moderne.

L'Université a une malchance considérable.

Le terrible docteur Liebreich poursuit ses observations.

L'enfant se penche sur son travail de façon à faire prendre la myopie à ses yeux, non-seulement parce que la lumière est insuffisante, ou pour mieux diriger ses regards, quand l'inclinaison des tables est vicieuse; mais l'enfant se penche et s'incline aussi d'une façon nuisible à la formation des yeux et au développement général de sa constitution, quand les bancs et pupitres sont disposés de façon à ce qu'il ne puisse faire autrement. Nous voici aux bancs de la classe.

Les Bancs. — Le premier inconvénient d'un banc est l'absence de dossier ; cette absence de dossier habitue l'enfant à s'appuyer par devant et à s'affaisser au lieu de se tenir droit, car la force seule des muscles qui maintiennent l'épine dorsale droite n'est pas suffisante pour lui faire garder longtemps une position verticale.

Le dossier trop éloigné en arrière, qui ne peut servir que pour dormir et jamais pour travailler, ne saurait être l'idéal d'un bon collége et ne porte pas le remède cherché. Il faut un dossier pour la position du travail.

Le second inconvénient d'un banc est dans la hauteur de ses supports ; on est tenté de faire ce banc élevé afin que les plus petites tailles et les plus grands hommes arrivent au niveau. Mais alors ces pauvres enfants à pousses rapides, qui s'élancent de leur berceau comme des fusées, vont courber leur tige délicate vers les encriers ; or, il y a de ces frêles et longues natures qu'une bonne hygiène voudrait faire travailler debout pour empêcher toute brisure.

Toutefois, cette distance exagérée que le banc trop élevé met entre la tête et la table, si elle a tous les inconvénients de la myopie, n'en favorise pas la formation. Mais si les supports manquent de hauteur, les plus petits enfants et par suite souvent les plus jeunes, sont condamnés à regarder de trop près leurs livres, c'est-à-dire d'un œil qui devient forcément myope, au lieu de les considérer, comme il conviendrait, d'un bon œil.

Donc, conclusion qui fera bondir tous les économes, procureurs, etc. : les mêmes bancs et les mêmes tables ne devraient pas servir à des tailles très-différentes, et le mobilier d'une école ou d'un collége ne saurait être construit sur le modèle du lit de Procuste.

Le troisième inconvénient du banc, car ce banc est fertile en inconvénients, est l'éloignement du siége et du pupitre ; les bords du banc et de la table doivent être rigoureusement l'un au-dessus de l'autre.

Si le banc ne remplit pas ces conditions, s'il est éloigné,

MM. les écoliers vont de nouveau se pencher pour rejoindre la table ou s'asseoir dans cette position défavorable où l'on n'emprunte au banc qu'une faible partie de sa largeur.

Enfin, le banc parfait est celui qui est assez large pour user toute la partie du vêtement réservée à cet usage, et qui a un marchepied assez haut pour appuyer les pieds quand on est complétement assis.

Le banc imparfait est celui qui, par les différentes causes énumérées plus haut, oblige l'écolier à se ployer, à s'incliner, à se coucher, à devenir myope et à se jeter de côté. Se *jeter de côté*, c'est en effet le moyen le plus ordinaire de l'enfant pour racheter les défauts de distance, de hauteur ou d'inclinaison du mobilier scolaire et cette posture, vainement combattue au nom de la tenue par MM. les maîtres d'études, a des inconvénients graves à l'époque de la croissance : « En Suisse, *vingt pour cent* des écoliers et *quarante pour cent* des écolières ont une épaule plus haute que l'autre. M. Eulenburg, le statisticien, dit aussi que quatre-vingt-dix pour cent des déviations de la colonne vertébrale ne provenant pas de maladies spéciales, se développent pendant le temps d'école ». C'est sensiblement le résultat trouvé dans la production de la myopie.

L'*obligation* permettra sans doute prochainement de faire ces calculs en grand dans notre propre pays, et nous n'aurons plus à emprunter les statistiques suisses.

Peut-être la statistique nous apprendra-t-elle aussi que l'internement de toute la race humaine dans des écoles, même laïques, n'assure pas l'avenir des fortes constitutions, et que la Providence a ménagé pour quelques motifs un autre élément dans le monde que celui des lettrés.

Quand la statistique aura bien fini son œuvre, on inscrira le résultat sur une grande pierre, on la couchera sur le tombeau de l'humanité, et au bas on gravera : Le médecin qui l'a mise là s'appelait *Progrès*.

C'est tout ce que nous voulions dire.

V. de Pennicault.

LÉGISLATION DE L'ENSEIGNEMENT.

—

I

LOI SUR LE CONSEIL SUPÉRIEUR

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Dans le dernier numéro nous terminions notre résumé de la longue discussion à laquelle a donné lieu la deuxième délibération du projet de loi sur le conseil supérieur de l'instruction publique, en disant que « la commission n'avait pas dit son dernier mot sur la section permanente et que, plutôt que d'en laisser la nomination au ministre qui dès lors deviendrait le maître du conseil, elle en proposerait la suppression à la troisième délibération ».

Ce que nous prévoyions est arrivé. La troisième délibération n'a pas encore eu lieu, mais la commission saisie du projet de loi s'est mise d'accord avec le ministre pour la suppression de la section permanente.

Le projet de loi, adopté en deuxième délibération et dont nous avons donné le texte dans notre dernier numéro, se trouvera donc modifié de la manière suivante :

On supprime l'article 2 ainsi conçu :

Art. 2. Une section permanente sera composée de sept membres de l'enseignement public et de trois membres de l'Institut.

Les membres de l'enseignement public seront désignés dans le sein du conseil par le gouvernement; les membres de l'Institut seront élus par le conseil.

Les pouvoirs des membres de la section permanente, nommés par le gouvernement ou élus par le conseil, dureront deux ans.

Les articles 3, 4 et 5 deviennent, par la suppression de l'art. 2, les articles 2, 3 et 4.

Dans l'article 4, devenu l'article 3, les mots « et même en dehors de sa section permanente » sont supprimés.

L'article 6 disparaît; le voici :

La section permanente est chargée de l'examen préparatoire

des questions qui se rapportent à la police, à la comptabilité et à l'administration des écoles publiques.

Elle donne son avis, toutes les fois qu'il lui est demandé par le ministre, sur les questions relatives au droit et à l'avancement des membres de l'enseignement public.

Elle présente annuellement, au conseil un rapport sur l'état de l'enseignement dans les écoles publiques.

L'article 7 prend le numéro 5.

Quelques députés appartenant à l'Université, parmi lesquels MM. Beaussire et Wallon, doivent, dit-on, reprendre à titre d'amendement tout ce qui est relatif à la section permanente.

Un autre changement a été fait par la commission, elle porte à quatre le nombre des membres de l'enseignement libre admis dans le conseil.

Parmi les amendements annoncés, nous n'en citerons que deux :

L'un, de M. Beaussire, demande que des quatre membres de l'enseignement libre qui font partie du conseil, deux au moins soient pris dans l'enseignement laïque.

Le second, de M. Wallon, que nous avons déjà signalé dans le dernier numéro de la *Revue*, demande que les professeurs, qui n'ont pas atteint la limite d'âge ou demandé leur retraite, ne puissent être retraités d'office, sans l'avis du Conseil supérieur de l'instruction publique.

D'ordinaire, la troisième délibération d'un projet de loi n'est guère qu'une formalité ; il n'en sera pas ainsi pour la loi sur le Conseil supérieur de l'Instruction publique, et la discussion attendue pourra être vive.

II

PROJET DE LOI

SUR LE TRAVAIL DES ENFANTS EMPLOYÉS DANS L'INDUSTRIE.

L'Assemblée a voté en deuxième délibération la proposition de M. Fournier, relative au travail des enfants et des filles mineures employés dans l'industrie ; la plus grande partie de cette loi n'intéresse pas l'enseignement, mais nous devons faire connaître la section relative à l'instruction primaire ; voici le texte des articles adoptés.

Art. 8. Nul enfant, ayant moins de treize ans révolus, ne peut être employé par un patron qu'autant que ses parents ou tuteur justifient qu'il fréquente actuellement une école publique ou privée.

Tout enfant admis avant treize ans dans un atelier, doit, jusqu'à cet âge, suivre les classes d'une école, aux heures réglementaires, pendant le temps libre du travail.

Il devra recevoir l'instruction pendant deux heures au moins, si une école spéciale est attachée à l'établissement industriel.

La fréquentation de l'école sera constatée au moyen d'une feuille de présence, dressée par l'instituteur et remise chaque semaine au patron.

Art. 9. Tout enfant âgé de treize ans accomplis ne pourra être admis à travailler au delà du demi-temps, c'est-à-dire plus de six heures par jour, s'il ne justifie, par la production d'un certificat de l'instituteur ou de l'inspecteur de l'instruction primaire visé par le maire, qu'il a acquis l'instruction primaire élémentaire. Ce certificat sera délivré sur papier libre et gratuitement.

L'obligation de cette justification cessera à l'âge de quinze ans révolus.

Dans la troisième section, il y a des prescriptions que nous nous reprocherions de passer sous silence, quoiqu'elles ne se rattachent pas à l'enseignement, elles sont relatives au respect du dimanche :

Art. 5. Les enfants âgés de moins de seize ans et les filles âgées de moins de vingt et un ans ne pourront être employés à aucun travail par leurs patrons, les dimanches et fêtes reconnues par la loi, même pour rangement de l'atelier.

L'article 6 qui spécifie les cas où il pourra être dérogé à l'article 5, ajoute :

Toutefois, ces travaux ne seront, dans aucun cas, autorisés que pour des enfants âgés de treize ans ou de quatorze ans selon leur sexe.

On devra en outre assurer aux enfants le temps et la liberté nécessaires pour l'accomplissement des devoirs religieux.

Il paraît certain que la loi sur le travail des enfants donnera lieu à une assez vive discussion lors de la troisième délibération, et il ne serait pas impossible qu'elle fût abandonnée, ou du moins que la troisième délibération fût ajournée, comme cela est arrivée pour la loi sur les associations.

A. Rastoul.

REVUE DU MOIS.

COMMISSION PARLEMENTAIRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR. — INTERPELLATION DE M. D'ABBADIE DE BARRAU SUR LE PROGRAMME D'ADMISSION A L'ÉCOLE MILITAIRE. — M. LE PROFESSEUR ORTOLAN, DE LA FACULTÉ DE PARIS. — DÉSORDRES A LA FACULTÉ DE MONTPELLIER. — EXPULSION DE M^{gr} MERMILLOD.

Le mois de février, occupé surtout par les marches et contremarches des fusionnistes et des membres de la commission des Trente, a été peu fécond sous le rapport de l'Enseignement; notre revue du mois n'aura donc pas à mentionner des faits scolaires d'un bien grand intérêt. Pendant que l'Assemblée s'arrête à des discussions dignes de figurer dans les annales du peuple byzantin, les grandes questions de l'Enseignement attendent. Nous croirions volontiers que M. le Ministre de l'Instruction publique n'a rien fait pour combattre ces retards. Plus il gagne de temps, plus il espère que la dissolution de la majorité conservatrice de l'Assemblée lui permettra de mener à bonne fin ses dangereux projets contre l'Enseignement chrétien à tous les degrés.

COMMISSION PARLEMENTAIRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR. — Nous avons donné, dans un de nos derniers numéros, le texte du projet préparé par la commission de l'Enseignement supérieur; il n'a pas été difficile d'établir que ce projet était bien loin de donner, comme il le promettait, la liberté de l'enseignement. Du reste, le nom du rapporteur choisi par la commission, M. Laboulaye, du *Journal des Débats* et du Collége de France, suffisait pour indiquer qu'il ne s'agissait pas d'une véritable loi de liberté.

Et cependant le projet de la commission a été trouvé trop libéral par le libéral ministre de l'Instruction publique. M. Jules Simon s'est plaint de ce que les garanties dont la commission avait entouré la collation des grades par les universités libres n'étaient pas suffisantes; et il a déclaré que si le projet n'était pas modifié, il se verrait dans la nécessité de le combattre énergiquement, à moins, a-t-il ajouté *in petto*, que cela ne dût compromettre mon cher portefeuille.

Qu'on nous permette ici de courtes réflexions. Nous compren-

drions les scrupules plus ou moins sincères du ministre, si les grades universitaires donnaient droit aux positions administratives; si le gouvernement était tenu de placer tous les porteurs de diplômes. Mais il n'en est rien, et les diplômes n'ont d'autre effet que de permettre aux jeunes gens de faire leurs études de droit ou de médecine, ou de concourir pour certaines carrières administratives. Dès lors que signifient les scrupules ministériels. M. le Ministre objecte que ces diplômes perdraient de leur valeur. Qu'est-ce que cela peut lui faire? D'ailleurs nous doutons qu'on puisse jamais traiter les grades conférés par n'importe quelle université libre avec plus de dédain que ne vient de le faire le ministre de la guerre pour les diplômes universitaires de bachelier ès-lettres, qu'il a assimilés à des brevets d'ignorance.

Revenons à la commission. Elle aurait pu et peut-être dû passer outre, et dire au ministre qu'il était libre de combattre le projet; quand la majorité conservatrice n'avait pas été désorganisée par les manœuvres de M. Thiers et, il faut le dire, de quelques-uns de ses membres, c'est ainsi qu'on aurait agi. Il n'est pas douteux que M. Jules Simon aurait tenu compte de ce dire, et, tout en combattant la commission, il l'aurait fait de manière à ne pas se rendre impossible comme ministre. Mais avec la désorganisation de la majorité, désorganisation qui s'accroît chaque jour, la commission a jugé plus prudent de tenir compte des observations ministérielles.

Un de ses membres a proposé de n'accorder la collation des grades aux universités libres, qu'à la condition de prendre pour examinateurs des agrégés de l'Université. C'était méconnaître complétement le caractère de l'agrégation. Dans les concours ouverts à cet effet, le nombre des agrégés reçus est limité aux besoins de l'Université; les universités libres n'auraient donc jamais pu recruter assez d'agrégés pour former leur jury d'examen. Cette objection a été faite, et la proposition a été rejetée.

Un autre membre de la commission, M. Lambert de Sainte-Croix, reprenant une idée de M. Pascal Duprat, écartée jadis, a proposé d'accorder la collation des grades aux universités qui seraient déclarées par l'Assemblée aptes à jouir de cette faculté. Ces universités auraient, de plus, en vertu du même acte, la personnalité civile et le droit de posséder des biens meubles dans la mesure nécessaire à leur stabilité.

Ce projet qui remet entre les mains d'une Assemblée, parfois mal disposée, le sort des universités libres, et par suite abandonne la liberté de l'enseignement supérieur aux hasards du scrutin, a été combattu par deux professeurs de faculté, MM. Desjardins et

Wallon. Ils ont surtout réclamé contre les conditions qu'imposaient MM. Pascal Duprat et Lambert de Sainte-Croix aux universités libres pour pouvoir obtenir la constitution légale; plusieurs grandes villes ont déjà des facultés de l'Etat; et plusieurs autres, comme Lille, Lyon, Nantes, Bordeaux, en demandent; les universités libres, forcées de s'établir dans des villes de second ordre, ne pourraient donc que très-exceptionnellement réunir les conditions exigées, notamment celle de la réunion de plusieurs facultés. En appuyant sur ce fait, ils ont montré que voter la proposition, ce serait retirer d'une main aux futures universités libres la liberté qu'on paraît leur accorder de l'autre. M. Lambert de Sainte-Croix n'avait certainement pas voulu, par sa proposition, amener un pareil résultat; mais, sur ce point, nous ne garantirions pas la parfaite innocence de M. Pascal Duprat; en véritable radical, il aime peu la liberté d'enseignement.

La commission n'a encore pris aucune résolution; elle ne tranchera pas cette question de manière à contenter M. Jules Simon, mais il est peu probable qu'elle donne satisfaction au droit des catholiques; pour sortir de cette impasse, elle n'aurait qu'un moyen, se placer sur le terrain de la liberté. Cela ne plairait pas à M. le Ministre, mais cela permettrait à la commission de le combattre avec avantage. Nous n'espérons guère qu'elle le fasse, ce serait trop simple et trop logique.

Interpellation de M. d'Abbadie de Barrau, sur le programme d'admission a l'école militaire. — Dans son dernier numéro, la *Revue* s'est occupée du nouveau programme d'admission à l'école militaire; ce programme a été l'objet d'une interpellation adressée au ministre de la guerre par M. le comte d'Abbadie de Barrau. Le député du Gers adressait deux reproches au ministre de la guerre :

1° Le programme avait été modifié, sans que les candidats eussent été prévenus, et lorsque l'année scolaire était déjà commencée depuis trois mois.

2° Une concession de cinquante points, faite jusqu'ici aux candidats porteurs des deux diplômes de bachelier ès-science et ès-lettres, leur a été retirée brusquement.

Sur ces deux points, les observations de M. le comte d'Abbadie de Barrau étaient fondées et la réponse de M. le général de Cissey ne nous paraît pas concluante, quoique l'Assemblée lui ait donné raison.

M. d'Abbadie de Barrau, tout en reconnaissant que le ministre de la guerre a le droit d'arrêter chaque année le programme

d'admission pour l'école militaire, a fait observer que ce droit n'entraînait pas celui de publier un nouveau programme à une époque telle que les candidats n'avaient plus le temps de s'y préparer. A cette observation, M. le ministre de la guerre n'a rien répondu, il n'y avait en effet rien à répondre. Si le ministre de la guerre voulait modifier les programmes, pourquoi ne pas en prévenir les futurs candidats dès le mois d'octobre; ceux que les modifications apportées arrèteront, n'auraient pas perdu trois mois à se préparer pour un examen qu'ils devront renoncer à subir. Si M. de Cissey s'était conformé aux traditions de ses prédécesseurs, il n'aurait pas agi de cette façon, car jusqu'ici toute modification du programme était annoncée à l'avance.

Les mêmes observations s'appliquent à la brusque suppression de l'avantage accordé jusqu'ici aux porteurs du double diplôme et dont le programme de l'année dernière leur garantissait implicitement le maintien. Si cet avantage ne paraissait pas fondé, il fallait le supprimer pour 1874 ou 1875, et annoncer d'avance cette suppression. Mais avec le procédé suivi cette année, le candidat qui, sur la foi des programmes précédents, a consacré un an à l'obtention du double diplôme, a le droit de se plaindre. Il est vrai que M. de Cissey renvoie ce candidat au Conseil d'Etat; mais le candidat assez candide pour avoir raison devant le Conseil d'Etat contre le ministre de la guerre, aurait probablement tort devant les examinateurs.

M. le Ministre de la Guerre assure que les officiers sortis de l'école militaire ne sont pas supérieurs aux officiers sortis des rangs, sous le rapport de l'instruction littéraire. S'il pense remédier à cet état de choses par le nouveau programme, il se fait illusion. Nous savons, du reste, par expérience, que l'infériorité des élèves de l'école n'existe guère que dans l'imaginagination de M. le Ministre de la guerre, non pas que ces élèves soient très-instruits; mais les officiers sortis des rangs n'ayant, sauf de rares exceptions, d'autre instruction littéraire que celle qu'ils puisent dans les cabinets de lecture, sont certainement encore moins lettrés.

M. le professeur Ortolan, de la Faculté de droit de Paris. — Le cours de droit criminel, à la Faculté de Paris, est professé par M. Ortolan. Ce professeur est quelque peu fantaisiste; il cherche les applaudissements, et pour les obtenir il ne dédaigne pas de flatter les caprices des étudiants. En 1871, pendant le procès des communeux et en particulier du citoyen Rossel, qui trouvait une certaine sympathie chez les étu-

diants, M. le professeur Ortolan faisait des sorties contre la peine de mort. D'autres fois, le même professeur parlait avec une certaine admiration des plus odieux révolutionnaires, de Robespierre entre autres, dont il invoquait l'autorité contre la peine de mort, une autorité concluante en pareille matière.

Ces fantaisies ne plaisent pas à tout le monde, il y a des gens assez en retard pour trouver qu'un professeur de droit criminel a mieux à faire que de déblatérer contre la peine de mort et de glorifier les révolutionnaires. Quelques journaux ont trouvé que les excentricités de M. Ortolan dépassaient les bornes; ils les ont signalées à l'opinion publique. Le professeur, au lieu de profiter de la leçon, n'y a vu qu'une nouvelle occasion de réclame auprès de ses élèves; il leur a lu et commenté l'article d'un de ces journaux, et a récolté ainsi quelques applaudissements. Encouragé par ce premier succès, il a voulu recommencer le lendemain, mais les applaudissements n'ont pas été unanimes, il s'y est mêlé quelques sifflets, même des huées, et le désordre aurait pu prendre des proportions encore plus graves si le professeur n'avait mis fin à ses lectures. L'autorité, dit-on, s'est émue, et M. Ortolan a été invité, un peu tard, à ne plus recommencer et à ne pas sortir de son programme.

Désordres a la Faculté de Montpellier. — A Montpellier, les cours de la faculté des sciences, de la faculté de médecine, et de l'école de pharmacie ont dû être suspendus; ceux de la faculté des sciences ont été rouverts presque aussitôt, mais la suspension a été plus longue pour la faculté de médecine et pour l'école de pharmacie. Voici les faits qui avaient motivé cette mesure.

La ville de Carcassonne possède un citoyen du nom de Marcou; cet important personnage, maire de Carcassonne et président du Conseil général de l'Aude, rédige une *Fraternité*, fraternelle à la façon de Caïn, dans laquelle il avait publié le compte-rendu mensonger et injurieux d'un procès intenté aux radicaux de Narbonne; pour ce fait, il fut condamné à l'amende et à la prison. Quelques étudiants, la crême de la faculté de médecine et de l'école de pharmacie de Montpellier, rédigèrent, à l'occasion de cette condamnation, une adresse au grand Marcou, pour lui notifier leur sympathie et injurier du même coup les magistrats assez osés pour condamner un si illustre citoyen. Le Conseil académique s'émut de ce fait; les signataires de l'adresse furent mandés et reçurent une verte réprimande. A la suite de cet acte de fermeté du Conseil, le vice-doyen de la Faculté qui présidait en l'absence du doyen, M. Bouisson, et plusieurs professeurs furent insultés;

les cours furent troublés et même empêchés par des manifestations tumultueuses. On parlait tout simplement de réclamer le renvoi de M. Bouisson et des membres du Conseil académique. La fermeture des cours mit un terme à ces désordres.

De pareils faits suffiraient à justifier nos démarches pour revendiquer la liberté de l'enseignement supérieur.

EXPULSION DE Mgr MERMILLOD. — Nous avons enregistré récemment les excès du gouvernement de Genève contre les écoles catholiques de ce canton, l'expulsion des *frères* et des *sœurs*, la suppression des subventions, etc.

Il y a dans le catholicisme une parenté si étroite, entre l'Eglise et l'école, qu'on ne saurait bâtir l'église sans élever aussitôt une école, ni détruire l'école sans faire bientôt crouler l'église. Les violences exercées contre la liberté des catholiques Gènevois à propos des écoles étaient donc le présage de persécutions plus complètes.

On avait chassé les congréganistes au nom de la liberté, c'est encore au nom de la liberté qu'on vient d'expulser l'évêque.

Mgr Mermillod a vu son palais épiscopal cerné le 17 février dernier, vers midi, à l'heure où les habitants de la ville dînent ordinairement; l'expédition de la police était conduite avec un grand secret pour éviter une manifestation, toutes les personnes qui entraient à l'évêché se trouvaient prisonnières.

Un commissaire de police, M. Coulin, assez gêné du reste du rôle qu'on lui faisait remplir, notifia à l'évêque qu'il le faisait son prisonnier, et qu'il allait le conduire à la frontière.

L'évêque, sans se troubler de ce message, dicta à l'un de ses prêtres la belle protestation suivante :

« Nous, Gaspard MERMILLOD, par la grâce de Dieu et du Saint-Siége apostolique, évêque d'Hébron, vicaire apostolique de Genève, citoyen suisse génevois, protestons au nom des droits de l'Eglise catholique, au nom de la liberté des consciences catholiques, violée dans ma personne, au nom de mes droits de citoyen libre de la République helvétienne, protestons contre l'arrêt de bannissement par lequel le Conseil fédéral me met hors du territoire de mon pays, sans m'avoir entendu en personne, sans jugement aucun et sans que j'aie jamais violé ni lois ni Constitution, et pour avoir défendu la fidélité au Bref gracieusement accordé par le Saint-Père en 1819 et à l'arrêté du Conseil d'Etat de la même année, promettant de respecter les droits des catholiques.

« Devant les atteintes du gouvernement qui, depuis trois ans,

viole les droits des catholiques, leurs institutions, leurs écoles libres, la juridiction spirituelle et la constitution de l'Eglise, devant les menaces de schisme imposé par une majorité protestante dans le Conseil d'Etat et dans le Grand-Conseil, le Saint-Siége a exercé, dans la mesure la plus modeste, son droit et son devoir de défendre la foi et les consciences catholiques attaquées, et en cela, il ne viole aucun droit et ne porte aucune atteinte au pouvoir civil.

« J'obéis à Dieu plutôt qu'aux hommes, et par cet acte je défends la liberté religieuse, l'indépendance spirituelle de la conscience violée en ma personne, et je reste le vicaire apostolique, le chef spirituel du clergé et des catholiques du canton de Genève. Je les bénis au nom de Jésus-Christ et de son vicaire Pie IX qui m'envoie. Je bénis aussi ceux qui me persécutent, qui me mettent hors de mon päys et à qui je n'ai fait que du bien.

« Je ne cède qu'à la force, et, appréhendé au corps, je me laisse enlever, répétant à cette heure les paroles de mon Maître, notre Sauveur Jésus-Christ : Que la paix soit sur Genève, paix dans la vérité et dans la justice !

« Je proteste donc en présence des témoins soussignés et de M. Jean-Georges Coulin, commissaire de police, et de son secrétaire, Emile Bastian, chargés du décret de bannissement.

« Fait à Genève, dans ma résidence épiscopale, bâtie des deniers recueillis par moi, le 17 février à midi, 1873 ».

M. l'abbé Dunoyer, vicaire général, le R. P. Collet, secrétaire et tous les prêtres présents signèrent la protestation et sollicitèrent l'autorisation d'accompagner l'évêque, ce qui fut refusé.

Sur ces entrefaites, la cloche de Notre-Dame, cette église bâtie avec tant de labeurs par le prélat, sonna la prière de midi. « Messieurs, dit Monseigneur à ses prêtres, nous allons réciter l'*Angelus*.

Tous se mirent à genoux et M. le Commissaire Coulin, embarassé de ce coup imprévu, voulut reculer dans le corridor.

— Restez, M. Coulin, reprit l'évêque, la prière ne fait pas de mal.

— Au contraire, répond M. Coulin, et il reste.

Après la récitation de l'*Angelus* et de trois *Gloria Patri*, Mgr Mermillod a ajouté en latin quelques invocations tirées de ces belles litanies des Saints que l'Eglise récite en toutes les graves circonstances :

« Afin que vous daigniez conserver dans la sainteté de la religion N. S. P. le Pape et tous les ordres de la hiérarchie ecclé-

siastique. — *Les prêtres* : Nous vous supplions, Seigneur, écoutez-nous.

« Afin que vous daigniez nous conserver nous-mêmes et nous fortifier dans votre saint service. — *Les prêtres* : Nous vous supplions, etc.

« Afin que vous daigniez accorder la paix et l'unité à tout le peuple chrétien. — *Les prêtres* : Nous vous supplions etc.

« Afin que vous daigniez humilier les ennemis de la sainte Eglise. — *Les prêtres* : Nous vous supplions, etc.

Puis :

« Cœur sacré de Jésus, ayez pitié de nous. Cœur immaculé de Marie, priez pour nous.

« S. Michel, S. Joseph, S. Pierre, S. Paul, tous les saints évêques de Genève, priez pour nous.

On a récité ensuite deux fois la prière à la S. Vierge, *Sub tuum præsidium*. Et enfin une invocation à S. François de Sales, évêque de Genève.

Ces prières ressemblaient à celles du Sauveur à sa dernière cène au milieu de ses disciples et un prêtre fit observer que l'office du soir était celui de la Passion.

On descendit et Monseigneur s'arrêtant à la porte intérieure de l'Evéché donnant sur l'Église la fit ouvrir, ce qui causa un moment de vive inquiétude aux agents, ils se serrèrent auprès du prisonnier ; ce dernier s'agenouilla sur le seuil, tous les prêtres se mirent à genoux derrière ; alors les commissaires, voyant qu'il s'agissait bien d'un acte de foi et de piété, se retirèrent un peu et accordèrent un instant à cette prière silencieuse. L'évêque baisa à trois reprises le pavé de son église et se levant, jeta un regard sur le tabernacle : *Et tu dominare in medio inimicorum tuorum.*

. . . .

A la frontière de France les voitures s'arrêtent. Monseigneur met pied à terre. On éprouve une consolation à songer que ce sol catholique de France n'appartient pas encore assez aux *Mottu et Cie*, pour n'être plus le refuge des persécutés de la Foi.

Mgr Mermillod salua courtoisement les sbires de la police genevoise.

« Je prie Dieu, dit-il, pour que cet acte que vous venez d'exécuter ne devienne une source de malheurs ni pour vous, ni pour moi, ni pour ceux qui vous ont envoyés ; que Dieu leur pardonne et les bénisse. Le gouvernement de Genève accueille tous les communards, chasse aujourd'hui un évêque citoyen ; mon pays

en sera déshonoré, j'en ai le regret. Je ne comprends pas qu'ils aient si peur de l'eau bénite quand ils n'ont pas peur du pétrole ».

En arrivant à pied à Ferney, Mgr Mermillod laissa échapper au souvenir du vieux patriarche de ce lieu : « Eh bien ! voilà Calvin qui m'envoie à Voltaire ; comment vont-ils s'entendre entre eux deux ? »

Comme Pilate et Hérode, répondrons-nous, qui devinrent bons amis d'ennemis qu'ils étaient, car la libre pensée et le protestantisme se sont définitivement embrassés

. . . .

Le Saint-Père, en apprenant ces événements, daigna dès le 19 janvier encourager le prélat exilé par une dépêche télégraphique, et depuis, il l'a honoré de la lettre suivante datée de la prison du *Vatican* :

« Mon très-cher Frère en Jésus-Christ,

« Je vous écris la présente lettre le dimanche de la Sexagésime, et j'admire le Docteur des nations, nous traçant en peu de lignes l'abrégé de sa vie, qui fut un tissu de tribulations et de zèle actif de la part du saint Apôtre, et de secours et de faveurs extraordinaires de la part de Dieu. Voilà donc l'exemple placé devant vos yeux, imité par vous-même de la meilleure manière possible. Que Dieu vous assiste toujours, vénérable Frère, vous, l'épiscopat entier et les millions de catholiques angoissés et opprimés, mais, avec l'aide de Dieu même, jamais vaincus.

« Je vous bénis de tout cœur, vénérable Frère, vous, et tout le bon peuple que vous dirigez et que je recommande toujours au Seigneur dans mes pauvres prières.

« Du Vatican, 1873,

« PIE IX, Pape. »

A. R.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Le chemin de la vérité, par le comte de Champagny, de l'Académie française (1).

Voilà un livre qui répond à son titre et au nom de son auteur ; nous ne saurions en faire un meilleur éloge.

C'est le bon sens au service de la vérité. Or, comme le dit très-bien l'auteur, « le bon sens tient de plus près qu'on ne pense au « bon cœur, et le bon sens est meilleur juge que l'esprit ». Tout homme vraiment de bonne foi, qui lira ce livre, avec un désir sincère de connaître la vérité, sera chrétien après l'avoir lu ; et cela, sans efforts, conduit à la prière et à la foi par l'observation de ses besoins intimes.

Nous ne pouvons nous passer d'une religion, parce que, seule, une religion divine peut nous donner la connaissance, la direction et la force dont nous sentons l'indispensable nécessité ; nous ne trouvons que dans le Christianisme les caractères de cette religion, et, parmi les diverses branches du Christianisme, une seule, la branche maîtresse, est une communication permanente avec les racines, et nous fournit le Christianisme complet et véritable. L'auteur *des Césars* démontre ces trois thèses sans aucun appareil scientifique, ou plutôt il les fait naître l'une de l'autre, à la seule lumière du sens commun, et il semble au lecteur qu'il les a trouvées en lui-même, sous la direction d'un guide expérimenté.

Élévation des pensées, finesse des observations, profondeur des aperçus, tels sont les caractères les plus saillants du style ; mais il suffirait de dire que l'auteur est resté lui-même, un des rares penseurs de notre temps.

Chemin faisant, il flagelle sans pitié « ces professeurs de négation, délégués par l'incrédulité publique, pour lui fournir des arguments et lui construire un abri. Elle leur a élevé des chaires, elle leur a payé des pensions, elle les a revêtus d'une toge officielle ; elle leur a souvent donné à la parole un droit exclusif ; elle les a faits fonctionnaires publics, c'est-à-dire inviolables....

(1) Paris, Bray et Retaux, libraires-éditeurs, rue Bonaparte, 82. In-18 jésus, pp. XVIII-400.

Les personnages qui, à l'heure qu'il est, sont en France les titulaires de cette fonction publique, ont décidé unanimement qu'ils sont la science et la critique, et que la science et la critique, indiscutables aux vulgaires humains, ne doivent à ceux-ci aucun compte de leurs procédés.

« Or, cette outrecuidance pédantesque ne serait que risible, si bien des gens ne trouvaient leur compte à l'accepter. Ces docteurs, à vrai dire, n'ont ni des auditeurs bien nombreux (1) ni des tuteurs bien convaincus... Des journaux qu'on lit, faisant écho à des livres qu'on ne lit pas, déclarent que la cause est gagnée et le répètent d'autant plus à l'aise que le métier d'un journal est de répéter, non de prouver ».

Et cependant « la vérité est près de nous, elle est nous ». Mais on refuse d'y penser ; et, pour ne pas la voir, « on se fait violence à soi-même ». Bien plus, on fait violence aux autres « par l'exemple, par l'éducation, par l'autorité.... On demandait à un malfaiteur, et à un malfaiteur lettré, s'il ne craignait pas la vie future. « Je n'ai jamais voulu y penser », répondait-il. A ce mot de Lacenaire, qui est le mot de notre siècle, l'auteur oppose le mot de Jean-Jacques Rousseau : « Mon fils, tenez votre âme en état de souhaiter qu'il y ait un Dieu et vous n'en douterez jamais ».

L'épilogue (1870-1871), qui termine ce livre, offre un tableau saisissant de nos récents malheurs, en même temps qu'il analyse, plus parfaitement qu'on ne l'a fait encore, à ma connaissance, les causes multiples qui nous ont précipités dans cet abyme de maux.

Avez-vous un parent, un ami, que l'éducation, les affaires ou de frivoles préoccupations ont éloigné de Dieu ? Je vous conseille de lui procurer ce livre.

Aux jeunes gens qui terminent leurs études, aux étudiants de nos Facultés, je conseille la lecture de ce livre.

On est quelquefois embarrassé pour le choix, toujours important, des livres de prix. *Le chemin de la Vérité* doit être sur tous les catalogues de ce genre à l'usage des maisons chrétiennes. Ce livre peut faire un bien immense ; et nous serions, je crois, coupables, si nous négligions un seul des moyens de le propager.

L. ALLEMAND.

(1) J'émets le vœu qu'on publie le chiffre des auditeurs de l'enseignement supérieur en France. J'affirme qu'il est misérable et sans proportion avec les ressources que cet enseignement absorbe. L'enseignement scientifique, par exemple, subit un déclin visible et rapide. L. A.

Essai sur la Méthode et les Fondements de la Philosophie, *par l'abbé* Piques (1).

Le rationalisme est la plaie des temps modernes. Il a conduit les âmes de la révolte au servilisme, après avoir conduit les intelligences, par le matérialisme ou l'idéalisme, à la négation de Dieu ou du monde et enfin au scepticisme.

Telle est la maladie sociale, M. l'abbé Piques n'a pas de peine à la constater, et il se présente, avec une modestie à laquelle nous ne sommes plus habitués, pour y apporter un remède, au moins en ce qui concerne les atteintes portées à la raison.

D'après lui, ce qui frappe d'impuissance et d'incurable stérilité la philosophie rationaliste, c'est sa prétention peu déguisée à la possession absolue de la vérité qu'elle cherche en elle-même, tandis qu'elle lui vient du dehors. L'observation attentive de l'homme et de la société conduisent l'auteur à prendre pour point de départ obligé ce qu'il nomme la foi naturelle. Il en décrit les caractères et il en formule le *Credo*. Ce symbole philosophique porte : 1° sur les vérités premières, ou les faits fondamentaux de la science, à savoir trois réalités : Dieu, le monde et l'âme ; 2° sur les trois facultés corrélatives, qui sont les sens, l'entendement et la conscience ; moyens personnels de connaître la vérité, moyens naturels et nécessaires, antérieurs à la science qu'ils rendent possible ; 3° sur les moyens externes, à savoir le témoignage des hommes et le témoignage de Dieu ; 4° enfin sur les axiomes premiers.

Cette exposition, qui compose la troisième partie, est précédée de considérations sur la méthode de la foi naturelle opposée à la méthode cartésienne, et considérée soit dans son point de départ qui est la foi, soit en elle-même, c'est-à-dire dans la nature et les conditions de l'examen substitué au doute, soit enfin dans son objet, c'est-à-dire dans ce qui fait la matière de cet examen, comme aussi dans le but qu'on s'y propose Tel est le fond de la deuxième partie de l'ouvrage.

Le rationalisme absolu et le rationalisme mitigé ont déjà été l'objet, dans la quatrième partie, d'une analyse critique parallèle, et c'est parce qu'ils ne sont pas à l'épreuve de cette analyse que l'auteur est amené à proposer sa méthode.

Quelques expressions ont pu faire craindre à des lecteurs peu attentifs que la méthode de M. Piques ne reproduisît, sous une

(1) A Nimes, Grimaud, libraire, boulevard Saint-Antoine ; — Paris, E. Belin, rue Vaugirard, 52 ; — Beaucaire (Gard), au Petit-Séminaire, chez l'auteur. Petit in-8°. — XII-176 pp.

forme adoucie, des erreurs condamnées. Rien de moins exact. Bautain remplaçait le raisonnement par je ne sais quel sentimentalisme exagéré; sans doute, les cœurs purs sont des miroirs parfaits où la vérité vient se peindre sans obstacle, mais l'instinct du cœur n'est pas une méthode, pas plus que la suppression d'un bandeau ne suffit à la vision. Lamennais faisait reposer toute certitude sur le témoignage des hommes. Enfin, quelques propositions, récemment censurées, formules d'un traditionalisme excessif et mal compris, allaient jusqu'à dénier à la raison la faculté de prouver l'existence de Dieu, à l'aide de ses seules ressources naturelles.

M. Piques n'a rien de commun avec les écoles de Bautain et de Lamennais. Quant à la démonstration de Dieu, il se borne à dire, avec Mgr Doney, ancien évêque de Montauban, que « la connaissance de Dieu en a précédé la démonstration, comme la religion a précédé la philosophie ». Il ne conteste pas qu'on puisse prouver Dieu par les forces seules de la raison, pourvu qu'on veuille y comprendre les ressources qu'elle tire nécessairement de l'Enseignement traditionnel. Mais, d'après lui, ces preuves surabondantes et comme infinies ne sont pas de même ordre que les démonstrations des vérités de raisonnement, par induction ou par déduction.

Il ne nous appartient pas de décider, en une matière aussi délicate, si le livre que nous avons sous les yeux accorde à la raison toute la part qui lui est due.

Ce que nous pouvons affirmer, c'est que l'œuvre tout entière est œuvre sérieuse, digne de fixer l'attention des philosophes, et bien propre à porter un rude coup aux diverses écoles rationalistes qui se partagent la philosophie séparée de l'Église.

Nous le recommandons, avec la plus grande confiance, aux professeurs de philosophie.

Quelques rares et légères incorrections de style disparaîtront à une seconde édition, peut-être était-il inutile de les mentionner. Disons aussitôt que le livre tout entier est écrit de main de maître; c'est là vraiment le langage philosophique, sobre sans sécheresse, simple sans vulgarité; il y règne une certaine chaleur qui ne messied point à un philosophe, quand elle procède de la raison elle-même. Par dessus tout, M. Piques est clair, et, pour mon compte, j'aime les philosophes que je puis comprendre.

J'ai bien peu de réserves à faire. Toutefois, que l'auteur me permette de le lui dire, il s'est glissé p. 74 une erreur historique qui m'est particulièrement déplaisante. Après de Maistre, il n'est plus permis de faire à Bacon l'honneur d'avoir dégagé *les lois de la nature des abstractions de la pensée*. La gloire de Bacon est une mys-

tification insigne. Çet homme n'a rien découvert. Venu après Copernic et Viète, contemporain de Galilée, de Gilbert et d'Harwey, dont il avait pu connaître les travaux, il a nié toutes les découvertes de son temps et insulté gratuitement tous les philosophes qui l'ont précédé.

P. 76. Non-seulement, la raison peut *étudier* les dogmes révélés ainsi que *leurs rapports avec le monde naturel*, mais nous estimons qu'elle peut encore et qu'elle doit s'en servir pour rajeunir et renouveler la philosophie, tant nous abondons ici dans le sens de l'auteur. Mais, si « le raisonnement n'est pas plus juge des vérités premières dans l'ordre naturel, qu'il ne l'est, dans l'ordre surnaturel, des vérités révélées », il convient cependant de constater une différence énorme ; c'est que la nature de la raison est de *voir* les vérités premières, et non les vérités révélées.

« Sans les vérités premières, la raison n'existe pas même » ; il faut entendre : en ce sens que la raison est une puissance de les voir. « Ces vérités, elle les possède », en puissance.

P. 77, et ailleurs. Si l'examen des vérités premières va jusqu'à « en sonder les fondements », ces vérités ont donc des fondements plus profonds qu'elles-mêmes, fondements que la raison devrait vérifier, et toutefois on nous dit de ne creuser « ni plus bas, ni plus loin ». La pensée de l'auteur aurait, là, besoin de quelques développements.

P. 81. L'auteur poursuit et presse la comparaison entre la méthode du théologien et celle du philosophe. Je n'y trouve point à redire, mais le sujet me paraît grave, et je le signale aux méditations de ceux qui sont et théologiens et philosophes.

P. 87. « L'existence de Dieu, l'immortalité de l'âme, » ne sont pas des notions premières, et dès-lors, quoiqu'il ne soit pas permis d'en douter parce qu'on ne sait pas se les démontrer en règle, faut-il les comprendre aussi dans cette foi naturelle dont les articles échappent à toute preuve?

P. 91. L'auteur approche du problème de l'origine et de la formation des idées. Je regrette qu'il n'ait pas voulu s'en occuper, d'autant mieux que cette grave question l'aurait sans doute amené à mettre à profit plus qu'il ne l'a fait, la philosophie de saint Thomas qui paraît appelée à survivre au naufrage de toutes les autres.

P. 95. L'Enseignement joue sans doute « un grand rôle » dans le développement de nos facultés, rôle nécessaire, mais est-il bien exact de lui faire jouer ce rôle « dans la formation même de nos idées? » Peut-être.

Je ne fais que signaler à l'auteur ces points qui m'ont offert

quelques nuages, sans altérer toutefois ce rare plaisir de lire quelques pages de bonne philosophie écrites en bon français.

L. Allemand.

L'Abeille catholique (1) a paru le 22 décembre dernier. C'est une *Revue littéraire, historique* et *scientifique,* paraissant trois fois par mois. Elle publie, à l'usage des maisons catholiques, des textes de devoirs et des corrigés pour toutes les classes. Il est de notre devoir de recommander toute œuvre sérieuse, entreprise dans le but de hâter le triomphe définitif de l'Enseignement chrétien par la supériorité des résultats obtenus. Le zèle et la science de M. l'abbé Perdereau, directeur de cette publication, lui concilieront la faveur générale.

La Société pour la défense des intérêts catholiques fondée à Marseille, il y a neuf mois à peine, a déjà fait preuve d'une fécondité merveilleuse et vraiment catholique. Nous avons sous les yeux le compte-rendu présenté au Comité central de cette ville par les membres du bureau. Les chiffres sont éloquents.

« Des quatiers dépourvus d'écoles, ou d'asiles en ont été dotés; d'autres, où n'existaient que des écoles insuffisantes ou mauvaises, ont vu s'en établir de nouvelles que la confiance des familles a immédiatement entourées, et où les enfants affluent.

« La gratuité complète a pu être établie sur plusieurs points, où des circonstances particulières l'avaient rendue nécessaire ».

Tout en remerciant Dieu de ces importants résultats, le Comité fait à ses généreux souscripteurs un appel que ne jusitifient que trop « ces circonstances suprêmes où la Révolution et l'impiété semblent vouloir frapper à mort et la religion et la patrie ».

La *Société* a déjà pu allouer aux écoles, pauvres ou nouvellement fondées, la somme de.	58,560 fr.;
A la presse catholique, un secours de. . . .	5,420 fr.;
Aux œuvres diverses, un secours de.	13,750 fr.;
Aux églises pauvres, un secours de. . . .	10,750 fr.;
C'est donc un total de.	88,480 fr.

que la *Société pour la défense des intérêts catholiques* de Marseille, a déjà pu consacrer au service de la cause commune où notre vie à tous est engagée, comme chrétiens et comme français.

L. A.

(1) Place Lafayette, à Châteauroux (Indre). — Prix : 8 fr, avec le supplément.

Sœur Eugénie ou la vie et les lettres d'une sœur de charité. *Trad. de l'Angl. par M. Abel Gaveau, prêtre. Paris, H. Plon, 10, rue Garancière.*

Voici un excellent livre capable de faire aimer la piété et le dévouement chrétien. Eveline X, qui sera un jour la sœur Eugénie, élevée d'abord dans le protestantisme, se trouve bientôt à l'étroit dans la froide raideur qui entoure son âme naturellement chrétienne; aussi est-elle attirée instinctivement à l'Eglise catholique, comme un enfant vers sa mère.

Bientôt elle abjurera avec une joie toute céleste; mais ce qui nous a paru le plus touchant dans ce récit, c'est l'ineffable bonté de Dieu qui se sert d'un petit garçon de dix ans pour convertir toute une famille. Cet enfant, frère d'Eveline, veut être catholique malgré sa mère, parce que son père est catholique. Le temps de la première communion approche, l'enfant s'y prépare si bien qu'il édifie toute la maison; ses larmes obtiennent de son père, indifférent comme tant d pères aujourd'hui, qu'il l'accompagnera à la table sainte. La cérémonie de la première communion, si pleine d'éclat et si féconde en grâces du ciel, amène la conversion des trois sœurs de l'enfant béni de Dieu. Quelque temps encore, et la mère elle-même viendra rejoindre tout le reste de sa famille dans le sein de l'Eglise.

Il y a dans ces événements une marque si visible de la miséricorde immense de Dieu, qu'on ne peut en commencer la lecture, comme le dit Mgr l'évêque de Blois, sans vouloir aller jusqu'au bout. Combien d'enfants chrétiens pourraient opérer ces merveilles, s'ils le voulaient! Puisque nous avons cité la lettre de Mgr de Blois, nous compléterons ce petit aperçu par un extrait plus étendu de cette lettre adressée à l'abbé Gaveau :

« Je n'ai pu commencer la lecture de votre livre sans le lire tout entier avec une émotion toujours croissante. Je disais à chaque page : Que Dieu est bon! que ses voies sont admirables! qu'il y a encore dans le monde d'âmes grandes et dévouées! Ce petit livre sur une *sœur de charité*, continuera le bien que cet ange avait commencé. Les personnes du monde verront dans cette vie ce qu'on peut faire pour Dieu et les hommes. Je désire que cet ouvrage soit lu par nos frères séparés, les protestants; ils y verront que la plénitude de la vérité, de la piété, du bonheur ne se trouve que dans l'Eglise catholique ».

J. G.-D.

LA SEMAINE ILLUSTRÉE. *Rédacteur en chef : M.* AD. DE RIANCEY. *Bureaux :* **24**, *rue Taitbout, Paris.* 15 *fr. par an.*

Les parents sont souvent embarrassés pour trouver des journaux illustrés qui puissent être mis, sans danger, entre les mains des enfants. L'attrait des images est si grand, et les bons-journaux sont si rares, que lorsqu'on a la bonne fortune de rencontrer un bon journal illustré, c'est un devoir de le recommander.

La Semaine illustrée mérite à tous égards la plus grande confiance. Le nom du rédacteur en chef, M. Adrien de Riancey, est, à lui seul, une garantie. Chaque numéro donne quatre grandes gravures et plus de quatre pages de texte. Une *chronique de Paris*, toute pétillante d'esprit gaulois, ouvre le feu. Puis M. l'abbé Jaugey, rédacteur de la *France nouvelle*, donne sous ce titre : *Le Monde religieux*, des détails pleins d'intérêt et souvent d'érudition sur le fait religieux le plus saillant de la semaine. Vient ensuite le tour de la littérature, des récits intéressants, des problèmes d'échecs, etc. Chaque numéro contient en outre un feuilleton. Rien ne manque, on le voit, pour donner à cette revue hebdomadaire le plus grand intérêt. La partie artistique, dirigée par M. Yan Dargent, est à la hauteur des journaux illustrés les plus estimés. C'est donc avec une véritable satisfaction que nous recommandons cette excellente publication aux familles chrétiennes.

J. G.-D.

CHRONIQUE.

—

Ex ore infantium... perfecisti laudem. — Les élèves du collége de l'Assomption de Nimes ont envoyé une adresse à M[gr] Mermillod, le proscrit du libéralisme génevois.

Nous les en félicitons; mais il est à craindre que le genre d'éducation donné à ces enfants ne prépare point de bons fusionnistes.

Une Cruauté. — M. de Cissey vient de prendre une mesure bien cruelle pour les bacheliers ès-lettres. Il supprime les cinquante points accordés jusqu'ici, pour le concours de Saint-Cyr, aux porteurs du double diplôme des lettres et des sciences, et la raison qu'il donne, sans aucune pitié, en pleine Assemblée nationale, et devant les sténographes du *Journal officiel*, est la suivante : La concession faite aux deux diplômes est critiquée depuis longtemps, parce que les bacheliers ès-lettres ont des connaissances littéraires insuffisantes, et même sont d'une DÉPLORABLE FAIBLESSE SUR L'ORTHOGRAPHE.

Vraiment, il aurait pu dire cela plus doucement.

Un nouveau rouage scolaire.—M. de Cissey, étonné des plaintes soulevées par la mesure prise contre les bacheliers qui courent sus aux diplômes depuis deux ans pour gagner cinquante points qu'on leur retire au dernier moment, fait observer que les candidats éliminés sont libres de se pourvoir contre lui en CONSEIL D'ETAT. C'est généreux.

Mais ceux qui ne savent pas l'orthographe, quoique *bacheliers*, quoique formés pendant dix ans par l'*Alma Mater*, et qui sont sabrés de la sorte, ne peuvent-ils pas aussi se pourvoir contre M. Jules Simon, et obtenir au moins la restitution des dépenses relatives à un diplôme qui ne vaut pas même un brevet d'orthographe... qui représente presque l'inverse?

Le Conseil ne pourrait-il au moins décider pour l'avenir que l'Etat n'aura plus la prétention de vendre seul les diplômes et que nous pourrons nous les procurer de meilleure qualité ailleurs ?

Nous proposons donc le refuge du Conseil d'Etat, non-seulement aux éliminés de M. de Cissey, mais encore aux lauréats de M. Simon, leur honneur de bacheliers l'exige.

Qu'ils obtiennent par exemple la circulaire suivante :

Projet de circulaire ministérielle. — *A MM. les Instituteurs primaires.*

« Monsieur l'Instituteur,

« J'apprends avec douleur que le diplôme de bachelier ès-lettres, naguère si illustre et si abrité contre la discussion, vient d'être dégonflé par un coup de sabre reçu en pleine baudruche.

« Pour remédier à la dépréciation subite de ce papier, je viens de décider que vous devrez donner, dans un bref délai, audience à tous les bacheliers de votre commune et leur faire écrire une belle dictée au *verso* de leur diplôme.

« Ceux qui auront manifesté une orthographe suffisante seront complimentés devant toute l'école du lieu, par vos soins, et vous attesterez de plus la solidarité, qui existe entre l'orthographe annexée au diplôme et le susdit bachelier, par l'apposition du cachet de la mairie. Enfin, vous voudrez bien ajouter de votre plus belle plume au libellé du diplôme ces mots essentiels : « Non-seulement M. X... est bachelier, mais il sait l'orthographe ».

«Dans le cas où le susdit se destinerait à l'état militaire, pour éviter toute difficulté, vous remplaceriez ces mots par les suivants : M. X..., *quoique* bachelier, sait l'orthographe ».

« Recevez, etc. ».

L'Université est très-exposée. — M. Duruy, pour montrer l'ouverture et la franchise de ses procédés administratifs, a dit noblement : « J'ai fait de l'Université une maison de verre, chacun peut voir ce qui s'y passe et en profiter ».

C'est peut-être pour cela que la maison se brise à la façon des quenouilles de Perrault.

Un de ses moyens de mettre sous verre avait été, lors de l'Exposition universelle de Paris, d'établir le concours des principaux devoirs universitaires, placé à côté des machines à faire à bon marché les boissons mousseuses.

Personne n'a eu l'indiscrétion de déguster les thèmes et les discours latins qui n'ont guère été contemplés que par leurs cadres.

Ce fiasco est loin d'épouvanter M. Jules Simon, il apprécie au contraire ce moyen de faire des grands hommes dans l'Université, au moyen du huis-clos des concours. En conséquence, les seize recteurs viennent d'être officiellement requis d'envoyer à Vienne, en Autriche, « des spécimens des travaux des écoles primaires, des écoles normales et des établissements d'enseignement supérieur. Les Facultés exposeront des exemplaires des meilleures

thèses soutenues devant elles ». Les crèches pourraient aussi envoyer les premiers pas de leurs nourrissons. Mais M. Jules Simon en fait grâce pour cette fois aux architectes du palais de Vienne.

Obtenir une grosse médaille allemande pour un bon devoir français, voilà une chance que ne courent pas les élèves des collèges libres.

Encore plus fort. — « Puisque je parle de tour de force, je ne saurais passer sous silence la machine inventée par un certain M. Clark, de Londres, pour la fabrication des vers latins. M. Jules Simon ayant supprimé les vers latins du programme universitaire, M. Clark a imaginé de construire une machine qui suppléerait à cette lacune dans les connaissances des collégiens français.

« Au lieu de donner à nos lycéens, au jour de l'an, un fusil ou une boite de soldats, on les gratifiera d'une machine Clark, et du coup ils seront aussi forts en poésie latine que M. Patin.

« Ne croyez pas à la mystification : la machine dont je vous parle est une machine pour de vrai, bien connue en Angleterre, et qui ne trompe pas son monde. La coupe très-précise du vers latin en a permis la construction plus facilement qu'on ne pourrait d'abord l'imaginer. Elle n'est, en somme, qu'une variété très-ingénieuse, très-savante même, de l'appareil à formation infinie de figures géométriques.

« Elle présente extérieurement la forme d'un casier : à mesure que le jeu des ressorts intérieurs compose les vers, ils apparaissent sur les rainures de ce casier. La machine peut donner un héxamètre par minute, et la totalité de ces combinaisons dépasse 10 millions, ce qui assure contre toute reproduction du même vers.

« En quelques heures on a une *Enéide* ou des *Géorgiques*. C'est admirable ! Jamais l'art des combinaisons arithmétiques n'a été poussé plus loin. Le fameux canard de Vaucanson n'est qu'un volatile vulgaire à côté de cela ». (*Constitutionnel.*)

L'influence française à l'étranger. — Dans les écoles primaires d'Angleterre, le crucifix arraché par Henri VIII et Elisabeth a laissé reparaître sur les murs les dix commandements du Sinaï. La libre-pensée veut aller plus loin et de farouches inspecteurs ont demandé de briser aussi les tables de la loi, attendu que le texte biblique apprend aux enfants le mal qu'il défend, et que d'ailleurs l'enseignement doit être expurgé de la Foi.

La commission scolaire a refusé.

Dossier en faveur de l'Enseignement obligatoire. — Par arrêté de M. L. Sauvage, secrétaire général, préfet par intérim de Vaucluse, en date du 31 janvier, le sieur Mus Ferdinand, instituteur à Lacoste (Vaucluse), a été suspendu pour deux mois de ses fonctions, pour s'être rendu coupable :

1° D'avoir donné congé à ses élèves, un jour de classe ordinaire, et de les avoir réunis chez lui dans un banquet, à la suite duquel les enfants, garçons et filles, ont parcouru en chantant les rues du village ;

2° D'avoir publiquement félicité, dans un café-concert tenu à Lacoste, un chanteur qui venait de débiter des vers outrageants pour la morale et la religion. (*Union de Vaucluse.*)

Voyez-vous d'ici, ce *laïc* devenu *obligatoire* ?

Voici encore un document authentique, qu'il n'est pas sans intérêt de joindre au dossier de l'instruction laïque :

Nous, préfet de la Haute-Vienne,

Vu la lettre adressée, le 3 février dernier, au sieur Lefort, élève-maître à l'école stagiaire de Chaptelat, par le sieur Jeanton, maître-adjoint à l'école communale de Limoges, dite de La Brégère ;

Vu les propositions de M. l'inspecteur d'académie ;

Vu les lois du 15 mars 1850 et du 14 juin 1854 ;

Considérant que la lettre précitée, destinée, suivant les termes d'une note marginale, « à passer entre les mains des élèves-maîtres dont on aura rien à craindre », a pour but manifeste d'exciter ces jeunes gens à l'insubordination et à la révolte ;

Que le sieur Jeanton y représente en effet les maîtres de l'institution de Chaptelat comme une bande de « condottieri » qui gémissent dans les fers d'une « sauvage oppression » ;

Qu'il reproche à ceux de ses anciens condisciples restés inaccessibles à ses mauvais conseils de ne pas s'être « serrés les uns contre les autres », et d'avoir « fractionné leurs forces » ;

Considérant que la propagande corruptrice exercée par le sieur Jeanton a amené dans l'école stagiaire de regrettables désordres ;

Considérant, en outre, que l'auteur de la lettre dont il s'agit propose à ses lecteurs, comme devant être la récompense de leurs travaux et de leurs études, la satisfaction des plus bases passions ;

Considérant que, en agissant ainsi, le sieur Jeanton a méconnu les devoirs de sa profession, qui exige avant tout le respect de la discipline et des bonnes mœurs,

Arrêtons :

Article 1er. — Le sieur Jeanton (Léonard), maître-adjoint à l'école communale de La Bregère, est révoqué de ses fonctions.

Art. 2. — M. l'Inspecteur d'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera inséré au *Recueil des Actes administratifs* et au *Bulletin départemental de l'instruction primaire.*

En Préfecture, à Limoges, le 13 février 1873.

Le préfet de la Haute-Vienne,

F. COTTU.

Quinze jours de congé dans une école laïque. — Le tribunal correctionnel de Montpellier a jugé l'affaire de M. l'abbé Poujol, curé de Poujet, contre Bonniol, instituteur laïque communal à Sussargues, et Anterrieu, gérant du journal la *République*, prévenus du délit de diffamation.

Me Dubois, avocat, a soutenu la plainte au nom de M. le curé de Poujet, dans une éloquente et remarquable plaidoirie.

Après les répliques et les conclusions du ministère public, le tribunal a déclaré Anterrieu et Bonniol coupables du délit de diffamation qui leur était reproché ; en réparation, il les a condamnés solidairement : *Bonniol, à quinze jours d'emprisonnement,* cinq cents francs d'amende et mille francs de dommages ; Anterrieu, à cinq cents francs d'amende et mille francs de dommages ; tous les deux solidairement aux dépens. (*Monde.*)

Avec les adoucissements de congés ménagés par M. le curé de Poujet, le régime de l'obligation serait supportable aux élèves.

Trois mois de vacances. — M. le curé de Campuac est encore plus généreux pour les élèves de sa commune ; il leur obtient, au milieu de l'année, des vacances dignes de professeurs de Facultés.

Voici en quels termes M. le préfet de l'Aveyron notifie cette bonne nouvelle aux parents des enfants :

« Nous, préfet de l'Aveyron, officier de la Légion d'honneur,

Attendu que le sieur Auguste Fau, instituteur communal à Campuac, a adressé trois lettres outrageantes à M. le curé de cette paroisse ;

Qu'il a en même temps rédigé et déposé dans un cabaret une pétition renfermant des calomnies contre cet ecclésiastique ;

Vu le rapport de l'inspecteur primaire.... Vu le rapport du sous-préfet.... Vu l'avis de l'inspecteur d'Académie.... Vu l'art. 33 de la loi du 15 mars 1850 ;

Arrêtons :

Art. 1er. — Le sieur Auguste Fau, instituteur communal à Campuac, est suspendu de ses fonctions, pendant trois mois, avec privation de traitement.

Art. 2. — L'inspecteur d'Académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Rodez, 20 février 1873. »

Nous ne faisons pas opposition.

Actes de l'Autorité. — Une distinction honorifique a été accordée au frère Plantaire, directeur depuis plus de quarante ans des écoles congréganistes de Rive-de-Gier.

Le ministre de l'instruction publique, dans une lettre des plus flatteuses, vient de lui annoncer sa nomination au grade d'officier d'Académie, en récompense du zèle et de la bonne direction qu'il apporte dans l'enseignement, en même temps que pour les nombreux élèves qu'il fait recevoir, cha que année, à l'école des arts et métiers d'Aix.

— Sur la proposition de M. l'inspecteur d'académie et celle de M. le préfet, une médaille d'or de la valeur de 50 fr. vient d'être décernée par M. le ministre de l'instruction publique à Mme Flamier, en religion sœur Marie-Salomé, institutrice primaire à Bouclans, sur les fonds votés par le conseil général du Doubs pour encourager les instituteurs qui se sont le plus distingués dans la direction des cours d'adultes.

Cette distinction est justifiée par le zèle et le dévouement bien connus dont cette institutrice fait preuve depuis de longues années dans l'exercice de ses pénibles fonctions.

Toujours les actes de l'Autorité. — Nous sommes en Espagne ; dans un village très-rapproché de Madrid ; l'avénement de la République a été célébré par une bastonnade donnée dans toutes les règles au seul républicain de l'endroit, au maître d'école.

Depuis quatre ans, depuis l'ère très-libérale, le malheureux n'était plus payé et dans la grande joie que lui causa le départ du monarque italien, il commit l'imprudence de réclamer son arriéré au maire de la République. Mal lui en prit ; car, saisissant son bâton, le maire appelle au secours, et aidé de ses voisins, administre au maître d'école la plus belle volée de bois vert qui ait jamais été donnée. Cela le corrigera.

Les Congréganistes sont des éteignoirs : ailleurs..... — Un

pauvre élève du lycée de Marseille, âgé de dix-sept ans, s'est brûlé la cervelle. Sa mère était trop sévère pour ses peines de cœur. Voilà pour l'enseignement secondaire.

Dans l'enseignement primaire, Alfred L..., âgé de quatorze ans, contrarié de ce que sa mère l'empêchait de sortir aussi souvent qu'il désirait, s'est vengé en versant du pétrole dans son café.

La mère a survécu à des douleurs terribles ; l'enfant a, du reste, déclaré au tribunal qu'il ne voulait que lui faire du mal et non l'empoisonner.

Les laïcs sont des lumières : ailleurs... — Dutasta, ex-professeur du lycée de Toulon, rédacteur de l'*Egalité*, écrit :

« L'immense majorité des Frères et des Sœurs ne possède aucun titre de capacité, non par mépris des diplômes, mais par impuissance de les obtenir. Sur vingt-cinq Frères, sept seulement étaient pourvus d'un brevet ; sur dix-huit Sœurs, *pas une seule* n'avait de diplôme. Comment les Congréganistes pourraient-ils enseigner aux autres ce qu'ils ne savent pas eux-mêmes ? »

Et cependant, ils font obtenir à leurs élèves des succès qui laissent loin en arrière, au concours, les élèves de leurs savants adversaires.

C'est prodigieux !

C'est vraiment prodigieux ! — *Belgique.* — Les succès croissants de l'Université catholique de Louvain ne peuvent que réjouir tous les cœurs chrétiens. Cette année, le nombre des étudiants, dit un correspondant de l'*Univers*, dépasse considérablement celui de toutes les années précédentes. Tous les locaux sont trop restreints pour les classes. Il y a au-delà de soixante-dix professeurs, onze cents élèves inscrits, parmi lesquels, outre neuf cents Belges, des jeunes gens d'Angleterre, d'Allemagne, d'Australie, d'Autriche, de Bavière, du Brésil, du Chili, des Etats-Unis, de France, de Guatemala, d'Irlande, d'Italie, de Luxembourg, du Paraguay, des Pays-Bas, du Pérou, de Pologne, de Portugal, de Rome, de Russie et de Suisse.

Un point noir à l'horizon. — On nous écrit de Strasbourg :

« Dans la commune de Kirrweil, canton de Buchsweiler, Basse-Alsace, l'autorité allemande ayant refusé de nommer un maître d'école catholique, le curé s'offrit à faire la classe, au moins provisoirement. On le lui interdit, et, un dimanche, le bourguemestre, qui est protestant, lut une ordonnance en vertu de laquelle il était enjoint aux parents catholiques d'envoyer leurs enfants à l'école protestante.

« Les pères de famille s'assemblèrent; puis, après en avoir délibéré, se rendirent chez le curé pour lui déclarer « qu'on pouvait « leur prendre leurs biens ou la vie, mais qu'ils ne consenti« raient jamais à donner leurs enfants ».

Quand ces parents-là seront redevenus français, gare à l'Université !

Une définition de la PATRIE. — « Qu'est-ce que la Patrie ? *Le sais-je ?... Quel préjugé* plus soigneusement entretenu que celui-là ?... On fait, *à force d'art*, de singulières créations dans le cœur humain. Quoi de plus difficile que de persuader à cent mille hommes *grossiers* qu'ils doivent se faire hâcher *pour quelques mètres de soie... attachés à un piquet ?* On y parvient pourtant, et que faut-il pour cela ? *De grands mots* et quelques fanfares ».

JULES SIMON.

Cri du cœur. — Comme transition entre le champ de la politique et les accents grecs de notre confrère de l'Enseignement classique, laissons tomber quelques fleurs sorties de la mauvaise humeur d'un universitaire, M. D. Ordinaire, auteur.

. . . .

Et je deviens méchant ! Censeurs, docteurs, recteurs,
Proviseurs, inspecteurs, tout ce qui rime en *eurs*
Je le prends en horreur. Cicéron m'exaspère,
Salluste en fait autant. J'étouffe dans ma chaire,
Et ma toge est pour moi la robe de Nessus.
Je suis las de citer l'exemple des Brutus,
Des Paul, des Curtius, des Caton, des Fabrices,
A d'honnêtes garçons qui vendront des épices.
Je suis las de tonner, en style à grand effet,
Contre Catilina, lequel ne m'a rien fait ;
Je suis las de plier au joug de la grammaire,
Je suis las de nourrir au râtelier d'Homère
Un tas de jeunes veaux, qui, sortis du bercail,
S'en iront pâturer chez Ponson du Terrail.
Régent que l'on régente et roi qu'on tyrannise,
Qui tremble et fait trembler, qu'on cajole et méprise ;
Recevoir sans broncher l'éloge ou le soufflet ;
N'être dans la maison ni maître ni valet ;
Selon le vent qu'il fait, saluer jusqu'à terre
Le pape ou l'ante-christ, saint Ignace ou Voltaire,
Censuré par l'Eglise et suspect à l'Etat,
Louvoyer entre deux et se coucher à plat,
Est-ce vivre, cela ?...

V.-de-P. B.

ENSEIGNEMENT CLASSIQUE.

CLASSE DE RHÉTORIQUE.

THÈME GREC.

TEXTE.

C'est dans certains tours et dans certaines manières de parler que consiste proprement le langage qui est particulier à la poésie et qui la distingue de la prose; car presque tous les mots sont communs à l'une et à l'autre. Ce sont ces sortes de tours et de locutions qui font l'agrément et la richesse de la poésie. C'est par là qu'elle trouve le moyen de varier infiniment le discours, de montrer le même objet sous mille différentes faces toujours nouvelles, de présenter partout des images riantes, de parler aux sens et à l'imagination un langage qui leur convienne, de dire les petites choses avec agrément, et les plus grandes avec une noblesse et une majesté qui en soutiennent toute la grandeur et tout le poids. Quelques exemples éclairciront ce que je viens de dire. — « Labourer, cultiver la terre » est une manière de parler qui, en prose, n'est pas susceptible de beaucoup de tours différents, mais qui peut être beaucoup diversifiée en vers, et que Virgile, en effet, a exprimée en bien des manières.

ROLLIN, *Traité des Etudes.*

TRADUCTION.

Τῷ τῆς λέξεως τρόπῳ καὶ σχήματι ὁ ποιητικὸς λόγος τοῦ πεζοῦ διάσημός τε καὶ διάφορος τυγχάνει ὤν · πάντα γὰρ σχεδὸν τὰ ὀνόματα ἐστὶν ἑκατέρῳ κοινά. Τούτοις δὲ τοῖς ἰδίοις τρόποις καὶ σχήμασιν ἡδίων τε καὶ ἀφθονέστερος ἀποβαίνει ὁ ποιητής. Ταύτῃ τῇ τέχνῃ ὡς μάλιστα ποικιλίαν ἔχει, εἶδος ἕτερον ἀνθ'ἑτέρου ἀπεράντως μεταβάλλεται, καὶ πανταχῆ χαριέσσας εἰκόνας ἐκτίθεται, αἰσθητὴν φαντασιόπληκτόν τε φωνὴν ἵησι, σμικρὰ μὲν ἡδέως, μέγαλα δὲ, ὡς ὑψηλὰ καὶ χαλεπὰ, σεμνῶς καὶ ἀξιοπρεπῶς λέγει. Ενίοις δὲ παραδείγμασιν ἀποφανεῖται ἡ ὑπόθεσις. — Ο ἀρότης γῆν ἐργάζεται καὶ αὐλακίζει · οὔτ ' ἂν ἐν ἰδίοις λόγοις πολλαχῶς εὕρητος εἴη ἡ γεωπονία, ἐν ἐμμέτροις δὲ πάνυ ποικιλτικὸν φράσαι πρᾶγμα, καὶ τῷ ὄντι ἐν ἔπεσιν Οὐιργιλίου πολυτρόπως εἰρημένον.

X. N.

N. B. — On pourrait aisément signaler, dans cette traduction, un certain nombre d'inexactitudes et quelques locutions douteuses. Avons-nous besoin de rappeler à nos lecteurs que nous ne prétendons pas donner ici des modèles, mais seulement des essais de bons élèves?

(*La Rédaction*).

VERS LATINS.

MATIÈRE.

AU RHIN.

(Imité de lord Byron, *Child-Harold*).

Rhene, vale! Frustra! Quis enim vale dicat locis quæ rigas? Mens imbuitur tuis coloribus. Non sponte recedo, Rhene. Nulla enim loca mihi gratiora esse possunt. Hic flores surgentibus segetibus, urbes albo colore, torrens e rupibus decidens, virides silvarum recessus, castella antiqua, veteris artis monumenta. Interque omnia, incolæ felices visu, dum circa undique ruunt imperia.

VERS.

Rhene, tu flumen nitidum; bipenni,
Silva, tu nunquam violata ferro;
Vosque, decursus celeres aquarum,
Prata, valete!

En, aquæ et fontes, iterum valete!
Vana non vobis loquor, heu! supremum
Si vale viso potis est poeta
Dicere Rheno.

At tuas ripas animo quietus
Quis videbit, nec fuerit beatus?
Nam tuos semper retinet sibi mens
Tota colores.

Sponte non gressum revocamus, eheu!
Sponte non ripas oculis recondo
Nec tuos fontes vario colore,
Rhene, micantes.

Omnium hæc mentes hominum movebunt,
Vere dum flores venient tepenti,
Et comam silvis hiemes recident,
Asper ab axe,

Quum nivem spirat Boreas iniquam,
Fluminumque alte latices gelantur;
Quam loci multum variatur hujus,
Tellus, imago!

Hinc agros pingues, virides aristas,
Splendidas urbes domibus superbis;
Aspera hinc amnem, sonitu furenti,
Rupe cadentem;

Ordine aut stantes nemorum recessus,
Oppida hinc, artis veteris superstes
Hoc opus, fossis rapidis, videmus
Turribus altum.

At tibi vultu populus sereno,
Rhene, respondet. Quis enim beatam
Non tua dulci regione posset
Ducere vitam?

Dum trahunt circa subitam ruinam
Regna, et armorum resonat fragore
Terra, pax semper stabilis tuetur,
Rhene, colonos.

G. V.

CLASSE DE TROISIÈME.

VERSION LATINE.

TEXTE.

Le Dauphin d'Hippone (I^re partie).

Hipponensi in Africa coloniæ, mari proximæ, adjacet navigabile stagnum ex quo, in modum fluminis, æstuarium emergit, quod vice alterna, prout æstus aut repressit aut impulit, nunc infertur mari, nunc redditur stagno. Omnis hic ætas piscandi et natandi studio tenetur; maxime pueri, quos otium ludusque sollicitant. His gloria et virtus altissime provehi; victor ille qui longissime, ut littus, ita simul nantes, reliquit. Hoc certamine puer quidam, audentior cæteris, in ulteriora tendebat. Delphinus occurrit, et nunc præcedere puerum, nunc sequi, nunc circumire, postremo subire, deponere, iterum subire, trepidantemque perferre primum in altum. Mox flectit ad littus redditque terræ et æqualibus. Serpit per coloniam fama. Concurrere omnes, ipsum puerum tanquam miraculum adspicere, interrogare, audire, narrare. Postero die, obsident littus, prospectant mare. Natant pueri; inter hos ille, sed cautius. Delphinus, rursus ad tempus, rursus ad puerum venit. Fugit ille cum cæteris. Delphinus, quasi invitet, revocet, exsilit, mergitur, variosque orbes implicitat expeditque. Hoc altero die, hoc tertio, hoc pluribus, donec homines innutritos mari subiret timendi pudor.

(La fin au prochain numéro.)

TRADUCTION.

Près de la colonie d'Hippone (1), située sur la côte d'Afrique, se trouve un étang navigable. Cet étang communique avec la mer par un *grau* (2) qui, sous l'action alternative du flux et du reflux, en entraîne et en ramène les eaux. Dans ce pays, la pêche et le bain sont la passion de tous les âges, et surtout des enfants, tentés par la paresse et l'amour du jeu. C'est à qui s'avancera le plus loin, c'est leur gloire, c'est leur prouesse. On proclame vainqueur celui qui s'éloigne le plus du rivage et dépasse les autres nageurs. Dans cette lutte, un enfant plus hardi que ses camarades, cinglait vers la haute mer (3), lorsqu'un dauphin se présente à lui ; et le voilà qui tantôt précède l'enfant, tantôt le suit, tantôt tourne autour de lui ; à la fin il le prend sur son dos, puis le quitte, puis le reprend, et l'emporte tout effrayé vers la haute mer ; mais bientôt il retourne au rivage et le rend à la terre et à ses camarades. Le bruit de cette aventure se répand dans la colonie. Tout le monde accourt, on contemple l'enfant comme une merveille, on le questionne, on l'écoute, on colporte son récit. Le lendemain la ville entière est sur le rivage, tous les regards sont tournés vers la mer. Les enfants se mettent à l'eau, et parmi eux l'enfant en question, mais non sans quelque hésitation. Le dauphin revient à la même heure et revient au même enfant, qui s'enfuit ainsi que les autres. Le dauphin, comme pour l'engager et le provoquer, saute hors de l'eau, plonge, fait mille tours (4). Un second, un troisième jour et plus longtemps encore, le même fait se reproduit, jusqu'à ce que ces hommes, habitués à la mer, commencent à rougir de leur timidité.

I. M.

(1) Il y a deux villes de ce nom en Afrique, toutes deux sur le bord de la mer. L'une est *Hippo Regius*, dans la province de Numidie, aujourd'hui *Bone*, celle que devait illustrer le long épiscopat de S. Augustin. — L'autre Hippone était située dans la Zeugitane, et s'appelle aujourd'hui *Ben-Zert* ou *Bizerte*. Un passage de Pline l'ancien (IX, 8), semble indiquer que c'est près de cette dernière Hippone que se serait passé le fait raconté.

(2) C'est le nom qu'on donne, sur tout le littoral espagnol et français de la Méditerranée, aux ouvertures par lesquelles les étangs de la côte se déversent dans la mer et communiquent avec elle.

(3) Cette traduction va un peu au delà du texte. — « Cingler », d'ailleurs, ne se dit que d'un vaisseau.

(4) L'antithèse entre *implicitat* et *expedit* n'est pas rendue. Peut-être n'a-t-elle pas été aperçue ; peut-être aussi a-t-elle été esquivée, précisément à cause de la difficulté qu'il y avait à la faire passer en français.

CLASSE DE QUATRIÈME.

Thême latin.

TEXTE.

Peut-on n'être pas touché, pendant l'hiver, du sort des petits oiseaux? Ils voltigent, les pauvres malheureux, à droite et à gauche, sans savoir quel parti prendre. Ils promènent, avec des cris plaintifs, leurs regards sur la triste aridité des campagnes, pour voir s'ils pourront trouver de quoi soutenir leur petite existence. Ils n'aperçoivent que de la neige; la neige a formé un voile qui couvre sans interruption la surface de la terre. Y a-t-il sous la neige quelques petits grains, y rampe-t-il quelque vermisseau, tout cela leur est invisible. Trouvent-ils même quelque part à manger, ils n'en sont pas plus exempts de péril : c'est un piége que leur tendent les enfants et non un effet de leur compassion.

Ainsi, en cherchant à éviter la mort, ils tombent dans une autre mort plus cruelle, ou du moins il faut qu'ils sacrifient leur liberté pour conserver leur vie.

TRADUCTION.

Quisnam avicularum, hiberno tempore, vicem non doleat? Hinc atque illinc volitant misellæ, cujusvis consilii expertes.

Tristem agrorum vastitatem, mœstis cum gemitibus, perlustrant oculis, perquirendi causa unde vitam sustentent. Nihil nisi nivem cernunt. Nive, tanquam velo, terræ facies sine intermissione obtegitur.

Si quæ nivi subjaceant granula, si quis ibi reptet vermiculus, oculis non perspiciunt.

Quin imo, esca quidem alicubi inventa, non sunt ideo minori obnoxiæ periculo : hæc est enim laqueus a pueris positus, non autem commiseratione oblatum subsidium.

Ita, interitum vitandi causa, crudeliorem in alterum incidunt; vel saltem oportet eas, ut vitam tueantur, suam projicere libertatem.

J. de V.

ERRATUM.

Une faute d'impression s'est glissée dans les vers latins du dernier numéro; nous nous empressons de la rectifier.

Ligne 7 de la page 447, au lieu de *incubis*, lisez : *incumbis*.

Le Gérant,

E. TROTMAN.

Bourges, typ. E. Pigelet, rue Joyeuse, 15.